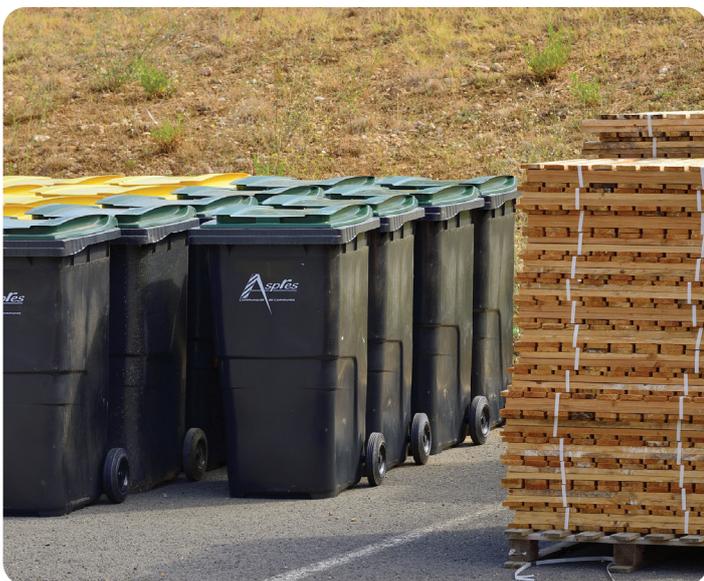


RAPPORT ANNUEL

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC
D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

2023



SOMMAIRE

• PRÉSENTATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES ASPRES	3
• COMPÉTENCES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES ASPRES	4
• LA COLLECTE : ORGANISATION ET MOYENS	6
• L'organisation de la collecte	6
• Les déchets collectés	7
• La collecte du verre	8
• La collecte des encombrants	11
• Les moyens de la collecte	12
• La collecte en chiffre	14
• Le Programme Local de Prévention des déchets	16
• Le compostage individuel	16
• Le compostage partagé	17
• La collecte Textiles	20
• L'éco-exemplarité	21
• LES DÉCHÈTERIES	22
• Principes	22
• Déchets acceptés et horaires d'ouverture	23
• Les moyens de la collecte et de la réception des déchets	24
• La gestion, l'évacuation, et le traitement des déchets	24
• Une gestion plus approfondie de déchets spécifiques	25
• Les apports et enlèvements en déchèterie	30
• INDICATEURS FINANCIERS : LES COÛTS DU SERVICE PUBLIC	33
• BILAN DE L'ANNÉE ET PERSPECTIVES FUTURES	36

PRÉSENTATION

DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES ASPRES



La Communauté de Communes des Aspres est composée de 19 communes et regroupe 23 075 habitants pour une superficie de 232 km².

Communes	Superficie en Km ²	Population INSEE 2023
Banyuls Dels Aspres	10,53	1 334
Brouilla	7,83	1 616
Caixas	28,11	134
Calmeilles	13,22	63
Camélas	12,72	469
Castelnou	19,28	292
Fourques	9,40	1 335
Llauro	8,34	320
Montauriol	11,10	255
Oms	18,90	349
Passa	13,47	1 050
Ste Colombe de la Commanderie	4,7	164
St Jean Lasseille	2,9	1 587
Terrats	7,32	794
Thuir	19,90	8 323
Tordères	9,91	191
Tresserre	11,21	1 169
Trouillas	17	2 290
Villemolaque	6	1 340
TOTAL	232	23 075

COMPÉTENCES EXERCÉES

PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES ASPRES

La Communauté de Communes des Aspres assure entre autres la compétence **COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS** depuis 2003.

COMPÉTENCES COLLECTE - GESTION & PRÉVENTION DÉCHETS

• Elle regroupe les opérations suivantes :

- Collecte des ordures ménagères
- Collecte des déchets ménagers recyclables
- Collecte des encombrants
- Gestion des déchèteries de Thuir et Trouillas
- Implantation des colonnes à verre
- Maintenance et lavage des containers (bacs cassés, cuves cassées, nouvelles dotations...)
- Prévention déchets (composteurs, animations, communications, diagnostics déchets...)



• La mise en oeuvre et le fonctionnement de ces différentes tâches sont financés par la :

- **TEOM** (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) payée par les ménages. Le taux de TEOM est voté par le conseil communautaire chaque année. Il s'applique à la valeur locative des logements.

- **Redevance Spéciale**

La réglementation en vigueur prévoit l'institution d'une Redevance Spéciale (RS) pour les producteurs de «déchets non issus des ménages», dont le volume excède 1100l/semaine, ainsi que pour tout établissement et activité exonérés du paiement de la T.E.O.M. Dans ce dernier cas, les producteurs de déchets sont obligatoirement assujettis à la RS dès le premier litre de déchets collectés.

La RS est établie en vertu du service rendu, par application des coûts directs (coût horaire de collecte) et du volume des déchets produits (coût de traitement).

Un travail de communication et de suivi continue à être mené auprès des professionnels afin d'améliorer la gestion de leurs déchets.

L'augmentation des coûts de traitement vient accroître, pour les professionnels, la nécessité de rechercher des leviers d'optimisation afin de gérer de façon plus optimale les déchets produits (tout en évitant d'en produire au travers de politiques de prévention).

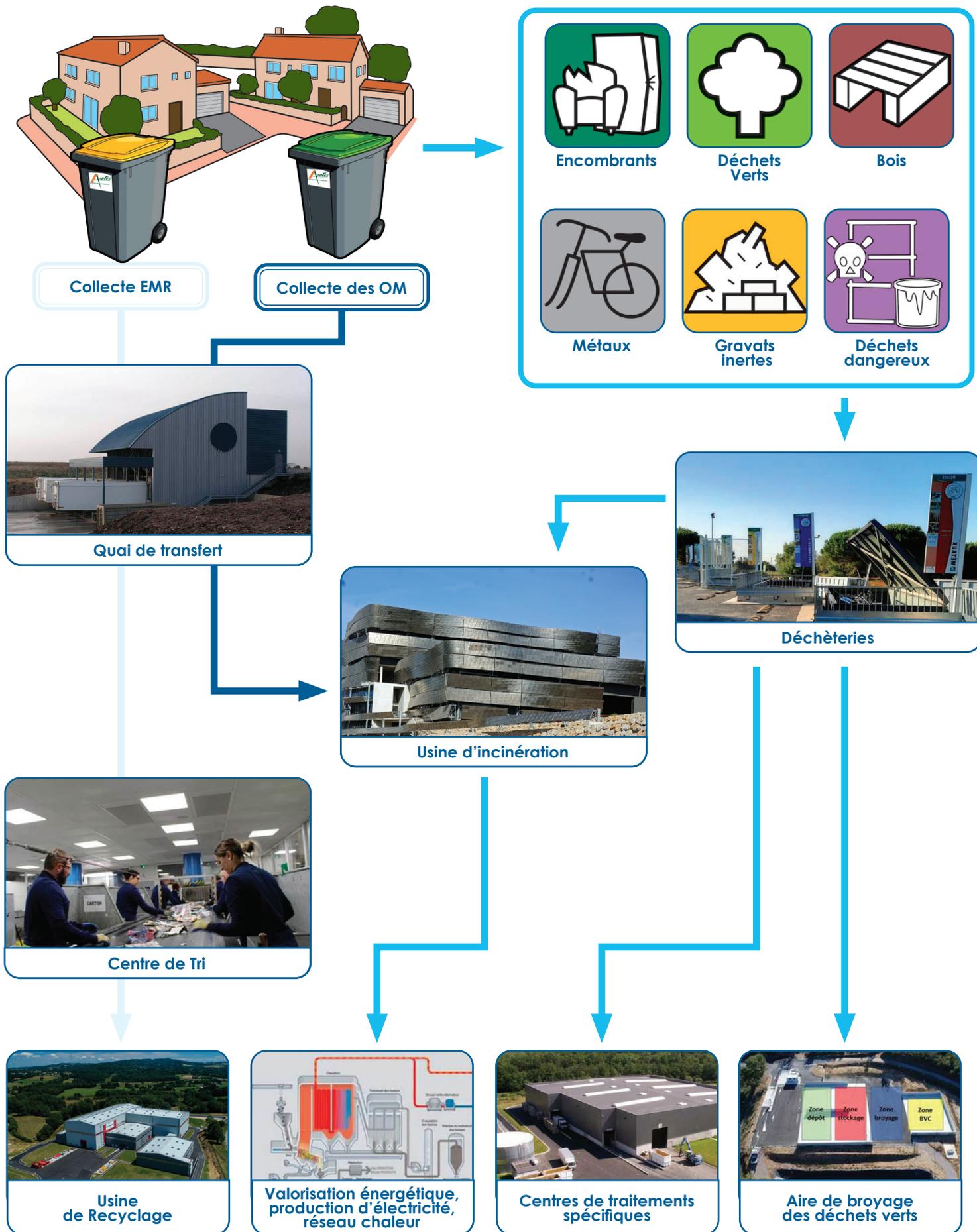
- **Recettes diverses**

Facturations des apports professionnels en déchèterie, rachats de matériaux (fer/ carton), soutiens éco-organismes (DEEE, mobiliers..)

Pour rappel, le traitement des principaux flux est transféré au SYDETOM66 (www.sydetom66.fr).

Les Ordures Ménagères et les Emballages Ménagers Recyclables
sont traités sur l'usine d'incinération et le centre de tri de Calce.

ORGANISATION GÉNÉRALE DE LA COLLECTE DU TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DMA)



LA COLLECTE

ORGANISATION ET MOYENS

I.) L'ORGANISATION DE LA COLLECTE

A.) Le mode de collecte des Ordures Ménagères et déchets recyclables :

Au sein de notre Communauté, nous avons opté pour une collecte sélective plus proche des problématiques environnementales.

Les bacs jaunes et les bacs verts font donc l'objet de tournées spécifiques.

Deux modes de collecte sont aujourd'hui en place et correspondent aux choix faits par les élus de chaque Commune :



- Une collecte des bacs individuels en porte à porte (en totalité ou partiellement sur 9 communes)
- Une collecte des bacs collectifs au niveau de points de regroupement (sur 10 communes + Thuir Centre : Caixas, Calmeilles, Camélas, Castelnou, Llauro, Montauriol, Oms, Ste Colombe, Terrats, Tordères).

- La collecte est organisée par équipes de trois agents :



- 1 chauffeur
- 2 ripeurs

Quelques tournées, de par leur longueur et la faible densité des bacs à collecter, sont effectuées par 2 agents (tournées dites de « montagne » et tournées des mas).

- Réduction des fréquences de collecte : vers une meilleure maîtrise des coûts et une politique déchets renforcée :

Le 23 novembre 2015, les fréquences de collecte ont été réduites et les méthodes de travail ont été repensées. La réorganisation des tournées s'est basée sur une bonne connaissance du terrain de la part des agents et sur une large concertation.

- Planning de collecte :

	Bacs Verts OM	Bacs Jaunes EMR	
		Semaines Paires	Semaines Impaires
Banyuls Dels Aspres	vendredi	mercredi	
Brouilla	lundi	mercredi	
Caixas	mardi - vendredi	jeudi	mercredi
Calmeilles	mardi - vendredi	jeudi	mercredi
Camélas	mardi - vendredi	jeudi	mercredi
Castelnou	mardi - vendredi	jeudi	mercredi
Auxineill (Castelnou)	mardi	jeudi	
Fourques	mardi		jeudi
Llauro	mardi - vendredi	jeudi	mercredi
Montauriol	mardi - vendredi	jeudi	mercredi
Oms	mardi - vendredi	jeudi	mercredi
Passa	mardi		jeudi
Ste Colombe de la Commanderie	lundi - vendredi	mercredi	mercredi

St Jean Lasseille	lundi		mercredi
Terrats	lundi - vendredi	mercredi	mercredi
Thuir	Selon zonages définis		
Tordères	mardi - vendredi	jeudi	mercredi
Tresserre	samedi	jeudi	
Nidolères (Tresserre)	lundi	jeudi	
Trouillas	lundi	mercredi	
Villemolaque	mardi		jeudi
Tournée des Mas	jeudi	jeudi	

B.) Les déchets collectés au plus près des habitants

1.) Les ordures ménagères résiduelles (bac vert)

Ce sont les déchets produits par les ménages restant dans la poubelle classique après le tri à la source, notamment des emballages (EMR et Verre) dans un premier temps et à l'avenir des biodéchets. Ce sont notamment les déchets ordinaires provenant du nettoyage normal des habitations, débris de verre ou de vaisselle, produits d'hygiène (couches, mouchoirs en papier,...), balayures et résidus de toutes sortes...

Les biodéchets sont valorisables en compost ; c'est la raison pour laquelle des composteurs individuels ou partagés doivent être mis en place afin d'alléger la production des ordures ménagères résiduelles.

Des composteurs sont ainsi proposés aux habitants



2.) Les Emballages Ménagers Recyclables (bac jaune)

Vidés (ne pas les laver)

En vrac, pas en sac

Non emboîtés

Aplatis

Emballages en Métal

Papiers, Journaux, Magazines

Emballages en Carton

Briques Alimentaires

- Tous les emballages se trient dans les poubelles jaunes :

Trier n'a jamais été aussi simple !

- Tous les emballages et les papiers se trient dans le bac jaune.
- Inutile de les laver, il suffit de bien les vider !
- Les emballages doivent être jetés en vrac dans le bac jaune et non emboîtés les uns dans les autres.
- Pour un gain de place : les bouteilles peuvent être écrasées et les cartons pliés.

Trier c'est bien, bien trier c'est mieux !

Les objets, les emballages emboîtés, les sacs d'ordures ménagères et les emballages jetés dans des sacs plastiques ne seront pas recyclés mais acheminés à l'usine d'incinération !

- Bon à savoir :

30% de la collecte de nos poubelles jaunes est régulièrement refusée au Centre de Tri.



3.) La collecte du verre

Notre collectivité est responsable de l'organisation des points de collecte sur le territoire.

Les colonnes sont propriété de la Communauté de Communes des Aspres.

La collecte est quant à elle gérée par le Sydetom66 qui fait vider les colonnes selon une périodicité établie, ou sur demande des communes.

Dans le cadre du programme local de prévention des déchets, la Communauté de Communes des Aspres tend à détourner toujours davantage les flux de déchets n'étant pas destinés aux poubelles d'ordures ménagères.

Dans cette optique les déchets de type « verre » représentent un levier d'action majeur.

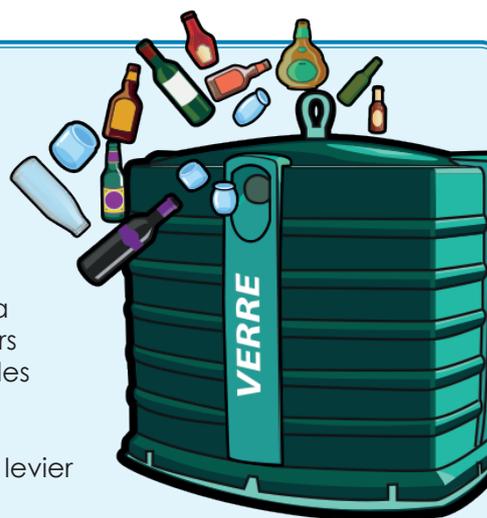
Afin de permettre un maillage toujours plus important de notre territoire de nouvelles colonnes à verre sont déployées chaque année, permettant ainsi d'optimiser le captage de ce flux.

De plus les colonnes désuètes ou trop petites sont remplacées.

Ce travail est primordial et permet de faire évoluer positivement les ratios de collecte du Verre.

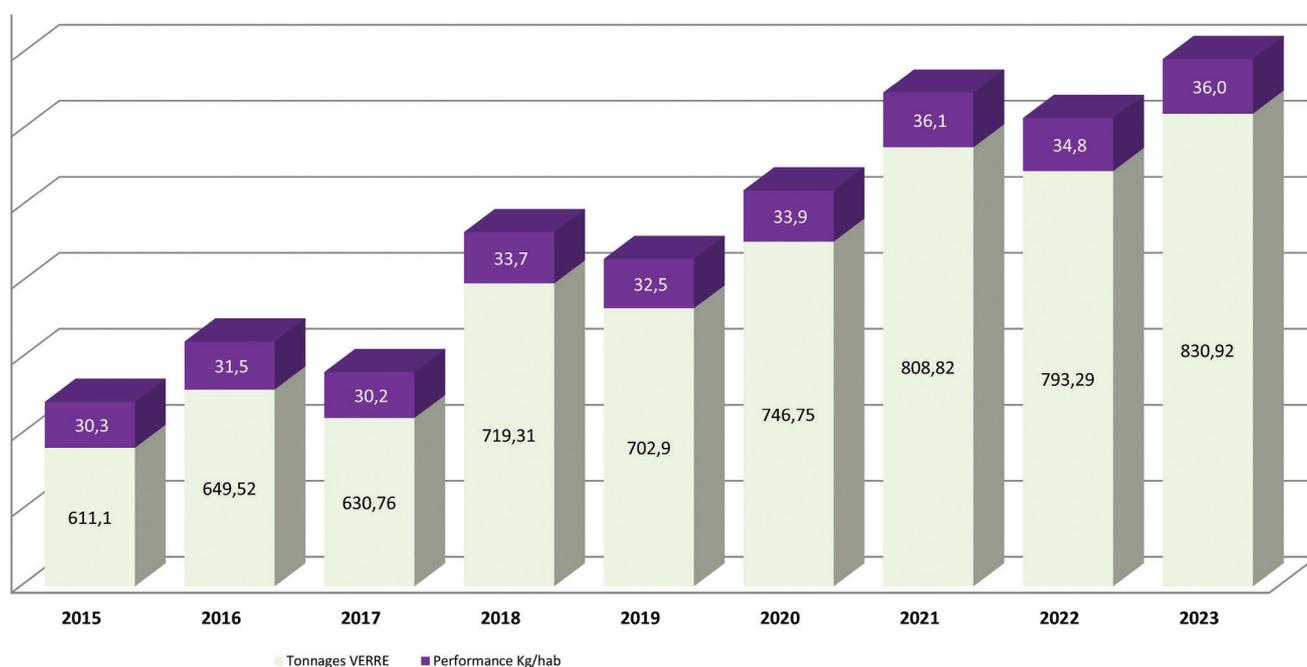
En 2023, 163 colonnes étaient en place sur notre territoire.

- Les colonnes HS sont systématiquement remplacées afin de maintenir un parc fonctionnel.

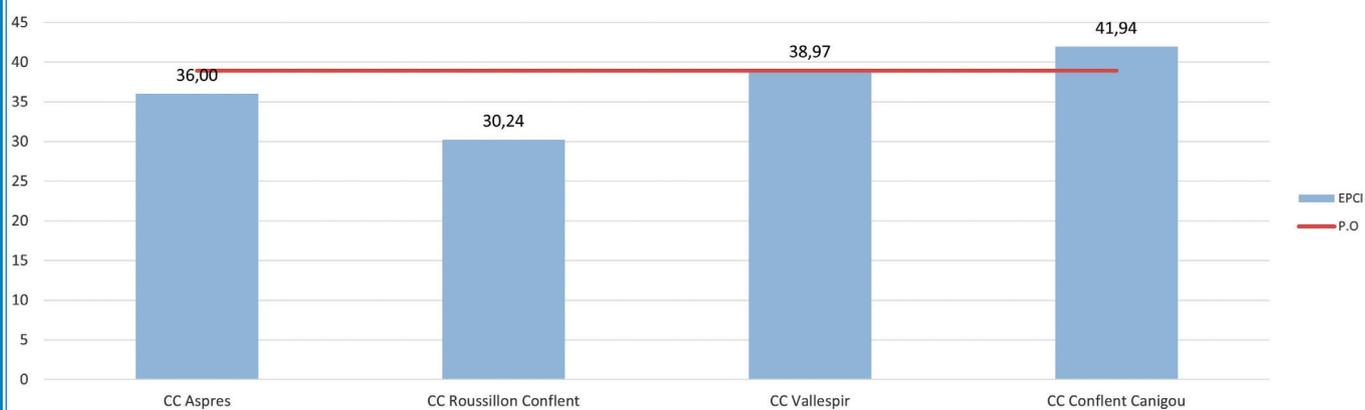


Evolution du tonnage de la collecte du verre

(en Tonnes)



Comparatif ratios Verre 2023 sur les P.O - Kg/hab



En 2023 nous constatons une hausse de 3,5 % de la production Kg/hab de verre, par rapport à 2022.

La Communauté de Communes des Aspres affiche un taux de captage de 36 Kg/hab en 2023. Ce ratio est en-dessous de la performance du département qui est de 38,9 kg/ hab.

• Tonnages Verre par commune et évolution du ratio Kg/hab

Communes	Tonnages collectés	Pop Insee 2023	Kg/hab 2023	Evolution Kg/hab 2022-2023 (en %)
Banyuls-dels-Aspres	54,99	1334	41,22	-9,6
Brouilla	60,18	1616	37,24	13,0
Caixas	8,65	134	64,55	-7,4
Calmeilles	5,17	63	82,06	2,8
Camelas	26,94	469	57,44	11,3
Castelnou	16,03	292	54,90	-8,7
Fourques	34,94	1335	26,17	-15,9
Llauro	17,44	320	54,50	-21,6
Montauriol	12,32	255	48,31	-13,3
Oms	14,18	349	40,63	5,4
Passa	27,48	1050	26,17	-10,6
Ste Colombe de la Commanderie	9,96	164	60,73	-6,8
Saint-Jean-Lasseille	50,38	1587	31,75	1,2
Terrats	33,28	794	41,91	24,3
Thuir	279,57	8323	33,59	35,3
Tordères	11,34	191	59,37	34,1
Tresserre	31,60	1169	27,03	-15,4
Trouillas	96,43	2290	42,11	64,2
Villemolaque	40,06	1340	29,90	4,8
TOTAL	830,94	23 075	36	3,5

-  Ratios Kg/hab. au-dessus de la moyenne départementale
-  Ratios Kg/hab. au-dessous de la moyenne départementale
-  Tonnages incluant les tonnages des déchèteries

• Quelques chiffres pour situer nos performances :

Moyenne départementale 2022 : 38,9 kg/ hab./ an
 12 communes de notre territoire sont au-dessus de la moyenne départementale (kg/hab./an), soit plus de la moitié.

• Interprétation des données

10 communes sur 19 ont vu leur ratio kg/hab augmenter entre 2022 et 2023.
 Le taux de captage du flux verre a augmenté de 3,5 % en l'espace d'une année.
 De grandes différences de ratios peuvent être observées sur la donnée « Kg/hab ».
 Ces écarts peuvent s'expliquer par le fait que :
 Certaines communes ont des colonnes disposées sur des points de passages importants et stratégiques d'où des taux de captage considérables conduisant à des ratios Kg/hab élevés (c'est notamment le cas pour les communes les moins peuplées de notre territoire).
 Certains tonnages communaux sont captés et comptabilisés sur des colonnes d'autres villages. C'est par exemple le cas pour les communes proches des déchèteries.
 De ce fait les tonnages apportés par ces riverains seront comptabilisés en déchèterie (Thuir ou Trouillas) et non pas sur leur commune de résidence

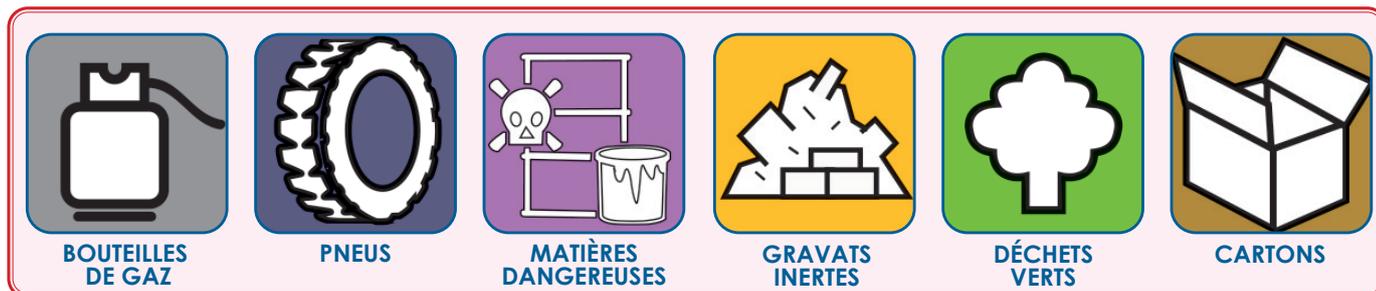
4) La collecte des encombrants (à destination des déchèteries)

• Qu'est-ce qu'un encombrant ?

Les encombrants sont des déchets provenant des ménages mais ne rentrant pas dans la catégorie des putrescibles, fermentescibles, inertes, toxiques, explosifs, etc... Ils se caractérisent surtout, par leur volume encombrant ne rentrant pas dans un véhicule. Par exemple sont exclus : petits objets, petits électroménagers, étendoirs, carrelages, parquets, véhicules hors d'usage... (ces déchets feront l'objet d'un apport volontaire en déchèterie).



Sont interdits des encombrants de manière non exhaustive



• Tableau récapitulatif du nombre de demandes d'encombrants par commune :

Communes	2019	2020	2021	2022	2023	Moyenne de demandes traitées
Banyuls Dels Aspres	102	86	103	89	73	91
Brouilla	177	120	156	121	93	133
Caixas	4	5	9	10	6	7
Calmeilles	1	2	1	2	3	2
Camélas	7	2	4	5	1	4
Castelnuou	2	0	7	1	3	3
Fourques	53	43	68	61	39	53
Llauro	20	10	17	11	19	15
Montauriol	15	10	12	6	6	10
Oms	49	31	30	19	27	31
Passa	28	25	55	37	18	33
St Jean-Lasseille	129	81	105	96	87	100
Ste Colombe de la Commanderie	4	0	2	1	0	1
Terrats	36	41	41	42	30	38
Thuir (hors centre et HLM)	304	165	296	274	300	268
Tordères	10	5	4	5	5	6
Tresserre	61	50	56	64	36	53
Trouillas	112	100	106	120	117	111
Villemolaque	65	52	53	58	44	54
TOTAL demandes traitées	1179	828	1125	1022	907	1012

La période COVID 2020 a fortement impacté ce service : service suspendu lors du 1er confinement puis reprise avec des demandes très importantes

II.) LES MOYENS DE LA COLLECTE

Mis à part le verre dont la collecte est gérée par le Sydetom66, tous les autres déchets ménagers et assimilés sont pris en charge par la Communauté de Communes qui dispose pour cela des moyens suivants :

• Personnel :

- 21 agents dont :
 - 1 Directrice des Services Techniques (temps partagé avec d'autres fonctions)
 - 1 responsable gestion & prévention déchets
 - 1 responsable collecte (temps partagé avec d'autres fonctions)
 - 1 coordinateur collecte
- 1 agent d'accueil
- 10 chauffeurs dont 1 encadrant de proximité
- 5 ripeurs
- 1 mécanicien (atelier mécanique – ensemble du parc véhicule)

A titre occasionnel et afin de renforcer les équipes de collecte, d'autres agents techniques sont amenés à intervenir sur ce service.

• Véhicules :

- 6 camions-bennes
- 1 poly-benne dédié à de multiples tâches (service des encombrants, transports des bacs poubelles HS, du container chaise, lavage containers, ...).

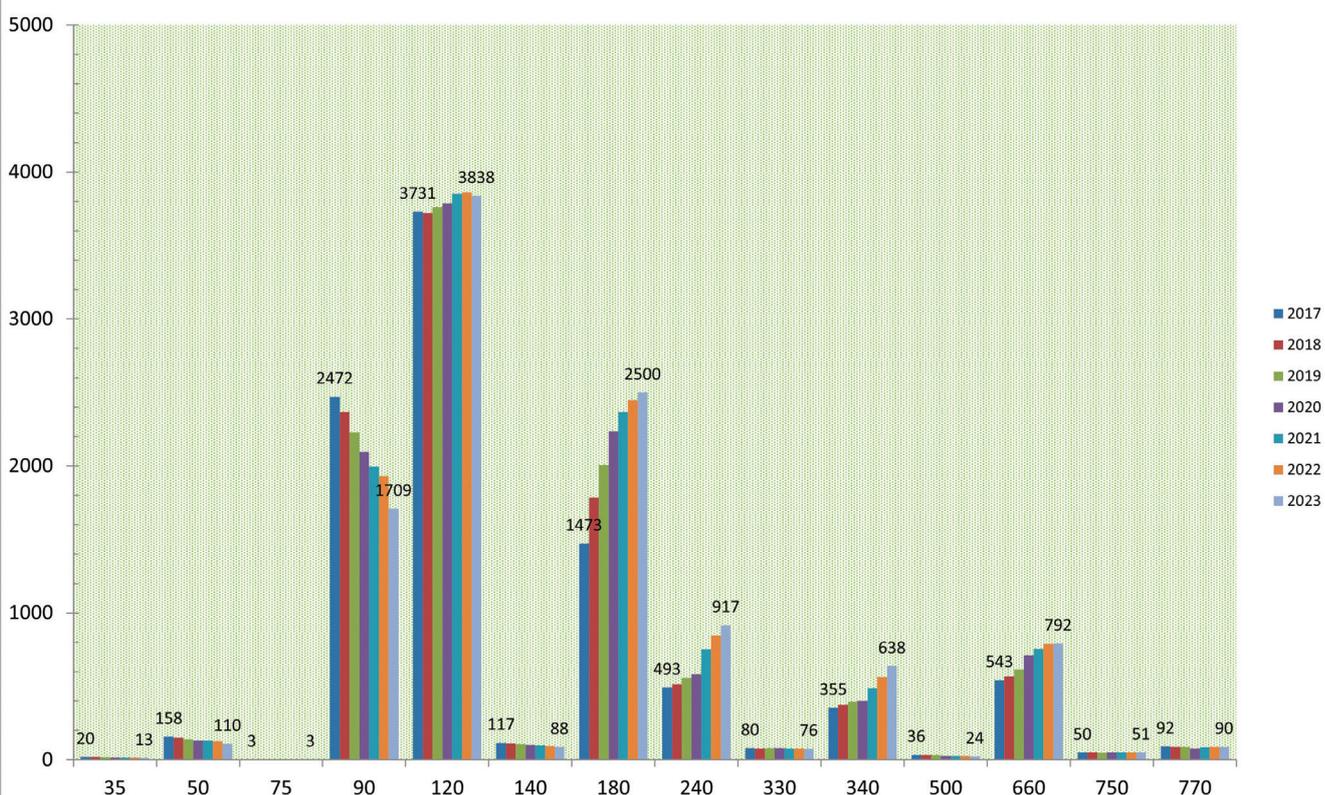


• Parc containers :

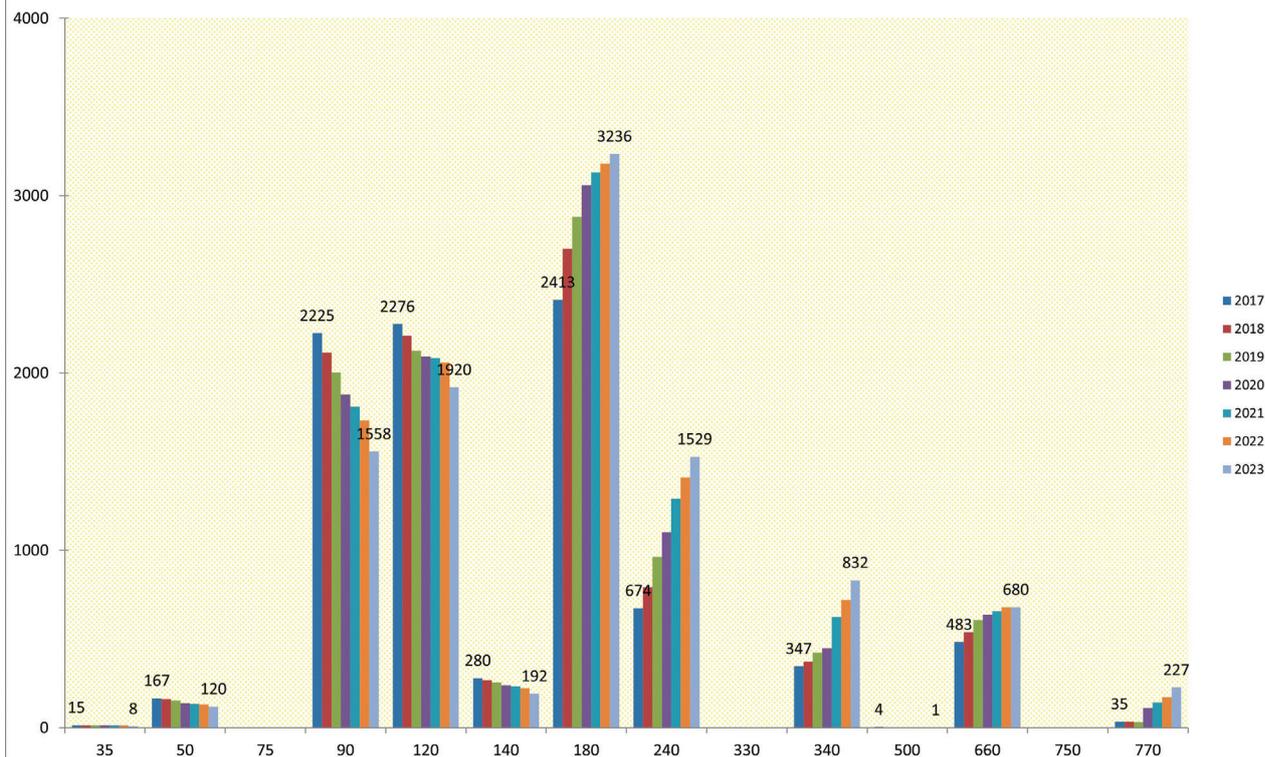
- 10849 bacs Ordures Ménagères dont 9892 individuels (<500 L) et 957 collectifs. Ce qui représente un volume total de 2187 m³.
 - 10303 bacs Emballages Ménagers Recyclables dont 9395 individuels (<500 L) et 908 collectifs. Ce qui représente un volume total de 2260 m³.
- Les bacs individuels représentent 91% de notre parc et les bacs collectifs 9%.



Quantité de bacs Ordures Ménagères par volume



Quantité de bacs Emballages Ménagers Recyclables par volume

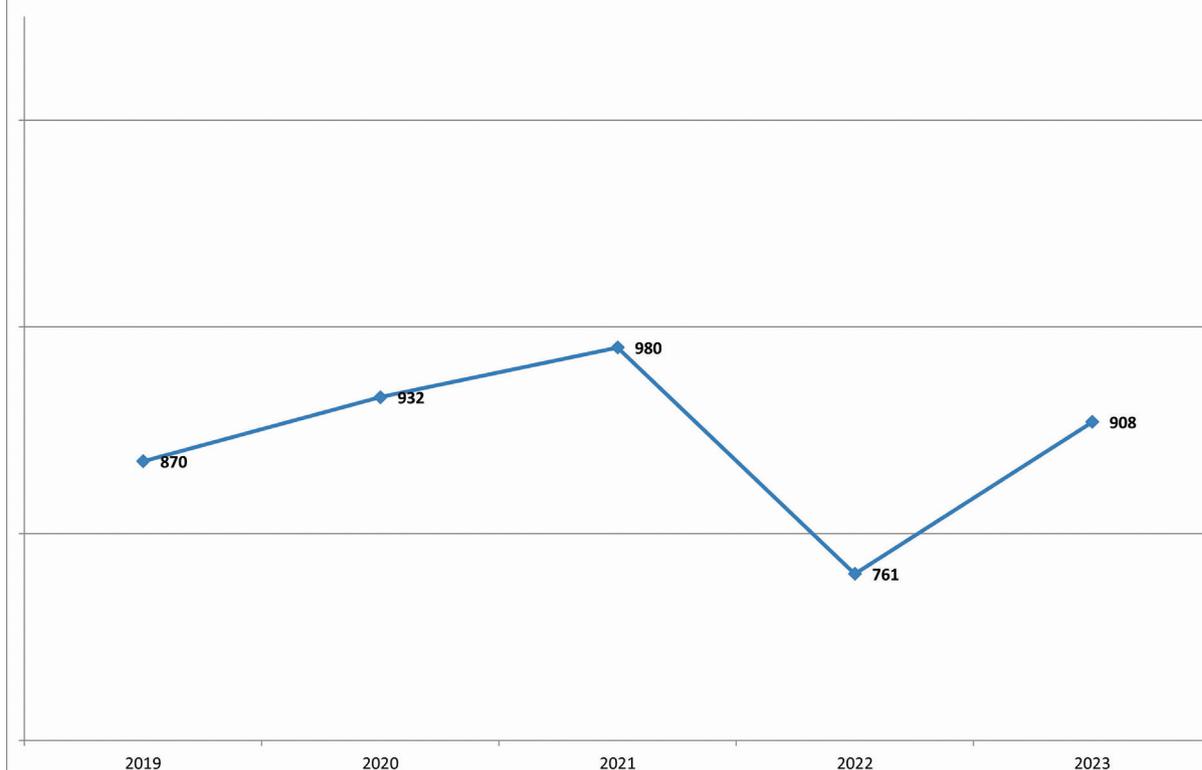


- Une maintenance en régie du parc containers

Afin d'optimiser la collecte de ses déchets en préservant ses containers en bon état, la Communauté de Communes des Aspres a repris, en 2011, la maintenance et le renouvellement de son parc en régie. En 2023, 908 interventions sur le terrain ont été réalisées par les services techniques de la CC Aspres.

Des opérations de lavage pour les bacs collectifs sont également effectuées par les agents de la Communauté de Communes.

Nombre d'interventions de maintenance sur le parc containers

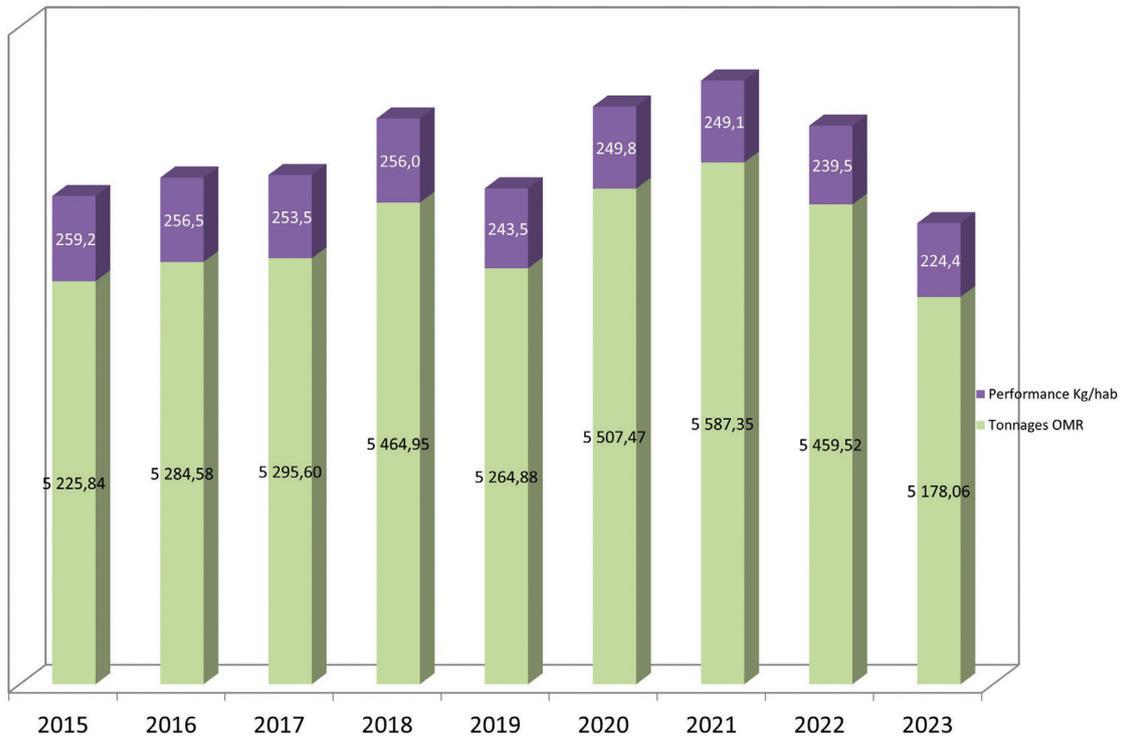


LA COLLECTE

DES DÉCHETS EN CHIFFRES

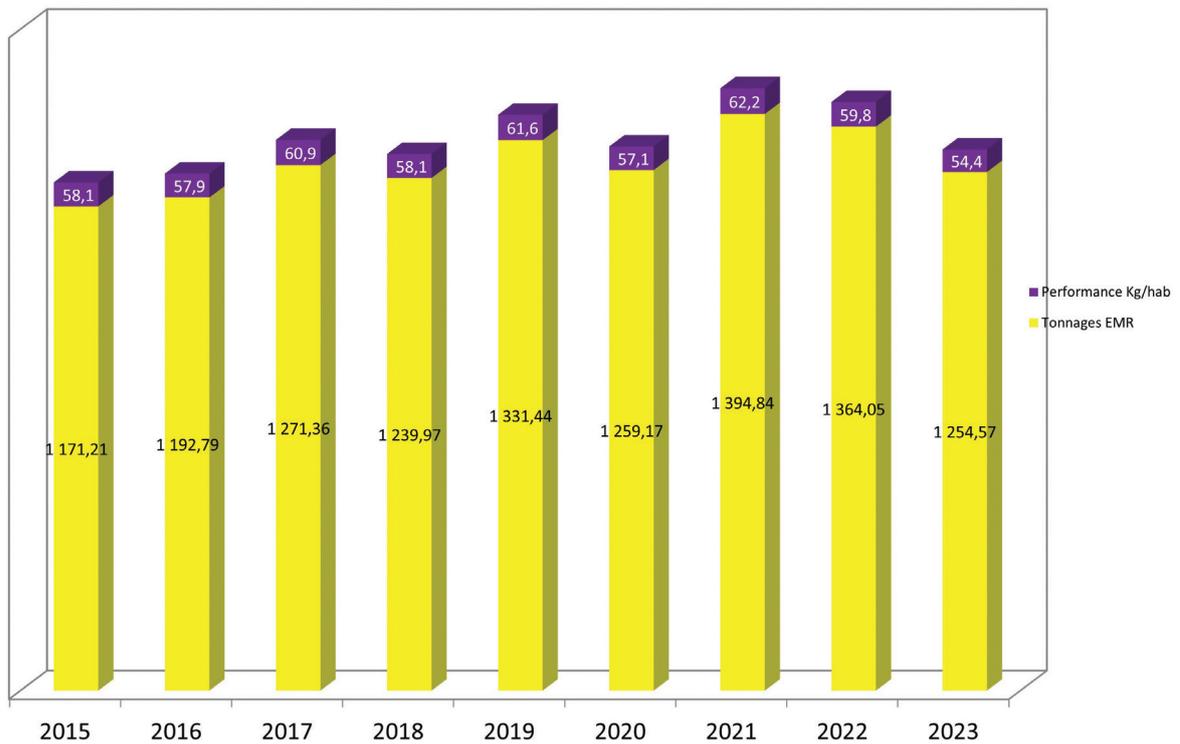
Evolution du tonnage des Ordures Ménagères

(en Tonnes)



Evolution du tonnage des Emballages Ménagers Recyclables

(en Tonnes)



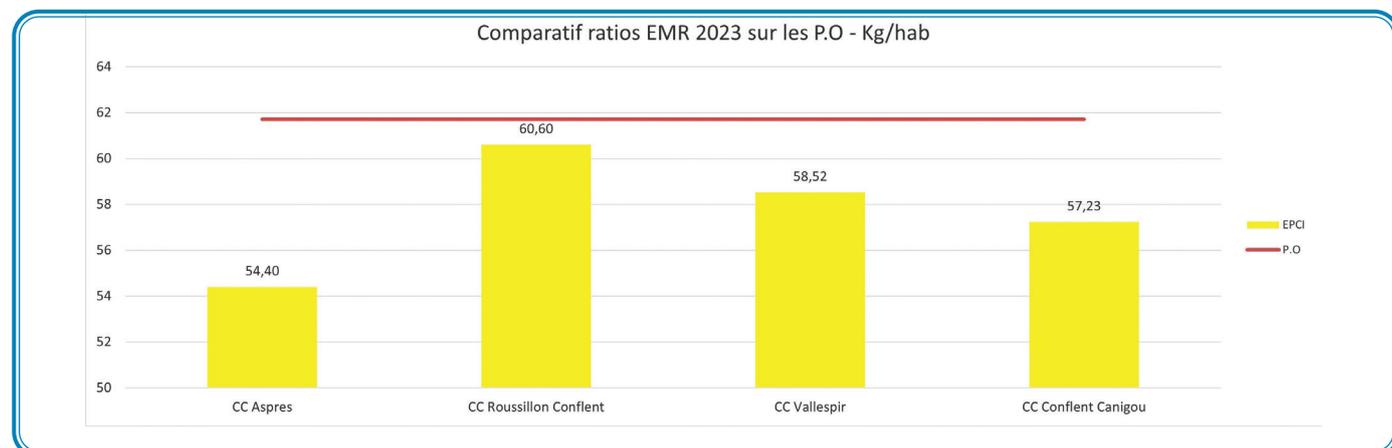
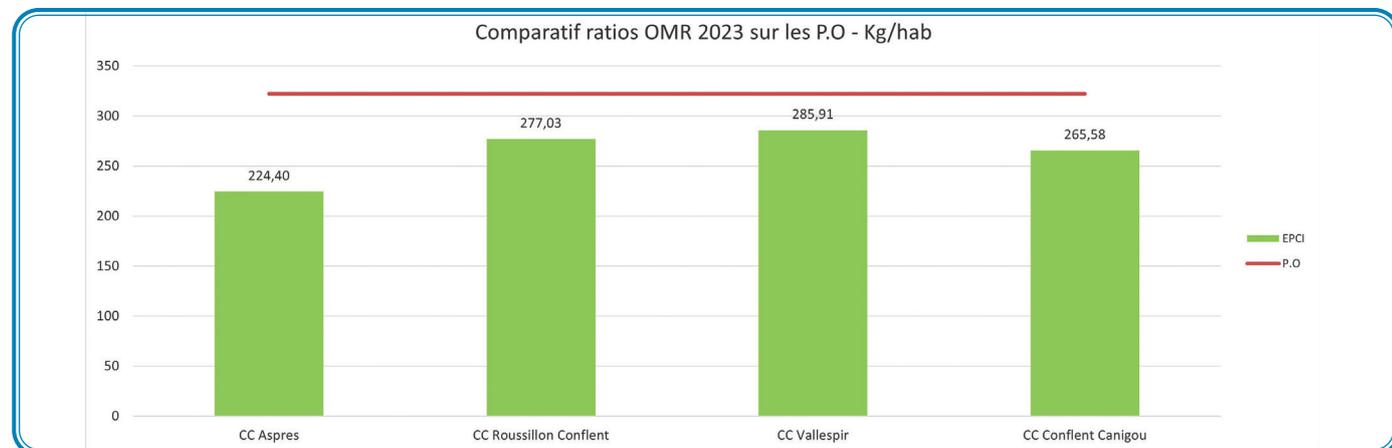
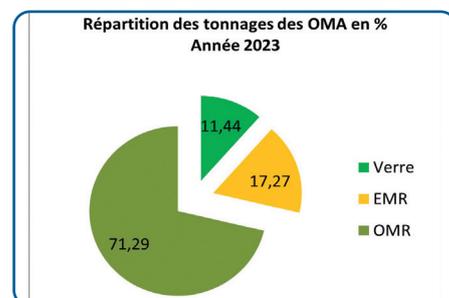
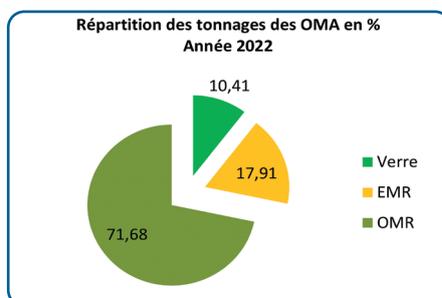
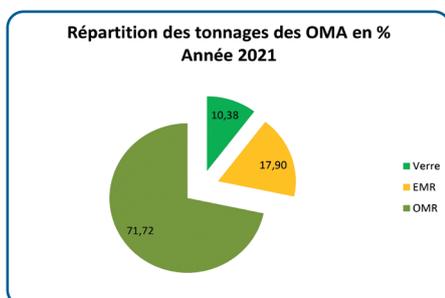
En 2023 nous constatons une diminution de 6,9 % de la production totale (exprimée en Kg/hab) d'Ordures Ménagères et d'Emballages Ménagers recyclables, par rapport à 2022.

La performance de tri diminue légèrement en 2022. Le Sydetom66 assure le traitement des flux OM et EMR. Depuis 2022, une tarification par flux a été appliquée par le SYDETOM66.

Flux	Tarif 2023
Part fixe	16,4
Ordures Ménagères	100,2
Refus	127,2
EMR en PAP	46,2
EMR en PAV	363,1
EMR traitement défalqué des flux PAP et PAV	-15,5
Verre	40,2
Déchets Végétaux	45,0
Prix de référence pour calcul de mla modération des écarts	195,0
Déchèteries - TVVD	166,0

Taux de détournement 2023

TAUX DE DÉTOURNEMENT									
Total tonnes déchets recyclables collectés (EMR + Verre) x100									
Total tonnes déchets collectés (OMR+EMR+Verre)									
2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
25,74	25,43	25,85	26,43	26,39	27,87	26,70	28,28	28,32	28,71



III.) SERVICE PRÉVENTION GESTION DES DÉCHETS (SPGD)

• **Personnel** : 3 agents dont : 2 agents contractuels et 1 service civique

• **Une communication soutenue pour une meilleure gestion de nos déchets :**

La Communauté de Communes des Aspres mène différentes actions pour la gestion & la prévention des déchets sur son territoire.

Depuis le 4ème trimestre 2016, la Communauté de Communes des Aspres déploie des équipes d'ambassadeurs du tri (principalement des volontaires en service civique).

En 2022, un poste chargé prévention est venu renforcer les services techniques de la CC Aspres.

Ce poste a fait l'objet d'un financement de la Région Occitanie pour l'année 2022 & 2023.

Dans un contexte de coûts financiers de plus en plus importants en matière de gestion des déchets, les missions du pôle prévention revêtent un caractère stratégique.

En effet, pour contenir les coûts de traitement il est crucial de pouvoir agir afin de mieux détecter & orienter les tonnages valorisables vers les flux adéquats (EMR-Verre-EcoOrganismes...) mais également pouvoir réduire au travers d'animations, sensibilisations, actions spécifiques, la production de déchets des ménages, des institutions et professionnels de notre territoire.

• **Principales actions menées et développées sur notre territoire par notre service de prévention :**

• **Communication en porte à porte :**

Communiquer au plus près des habitants et des professionnels de notre territoire.

• **Animations & Opérations de communications spécifiques :**

Sensibiliser les publics de tout âge au travers de moyens ludiques.

• **Participation et soutien à des opérations « Nettoyons la nature » :**

Soutenir les initiatives locales et étendre la sensibilisation de nos populations.

• **Sensibilisation/ Eco-exemplarité et formation à la gestion des déchets :**

Sensibiliser les professionnels et administrations de notre territoire pour une meilleure gestion du déchet.

Sensibiliser l'ensemble des Mairies et services intercommunaux.

• **Développer le compostage individuel et partagé :**

Inciter au tri à la source des biodéchets, déployer de nouveaux sites de composteurs partagés et en assurer le suivi.

Organiser des opérations de distribution gratuite de compost.

Préparer le tri à la source des biodéchets qui deviendra applicable sur tout le territoire national au 01/01/2024.

• **Diagnostic bacs de regroupement et colonnes à verre**

Optimiser le parc existant, faciliter le geste de tri et augmenter positivement nos ratios de collecte.

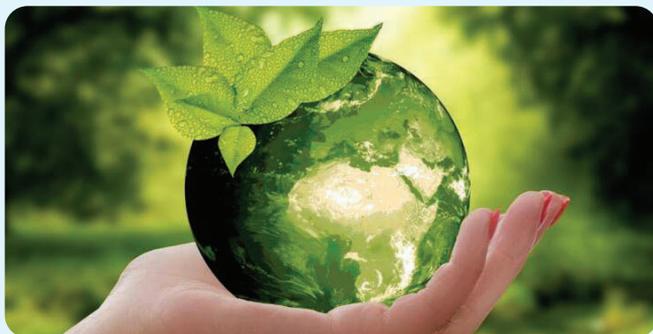
• **Contrôle qualité du tri :**

Traiter les incidents de tri qui sont remontés par les équipes de collecte.

Contrôler les bacs individuels et collectifs du territoire afin de mieux communiquer et corriger les erreurs de tri.

• **Mettre à jour, animer, suivre et déployer le Programme Local de Prévention des Déchets (PLPDMA) :**

Se conformer aux exigences réglementaires et insuffler à la collectivité une dynamique forte de gestion et prévention des déchets.



• **Le service Prévention déchets : en quelques chiffres**

Animations & Opérations de communications spécifiques sur l'ensemble du territoire

- 48 animations scolaires ayant permis de sensibiliser 1108 enfants.
- 16 animations grand public.
- 28 publications sur Facebook.
- 22 contrôles collecte sur le tri.
- Réalisation d'un nouveau guide du tri.
- Conception d'un livret jeu destiné aux enfants.
- Promotion de démarches éco-exemplaires en interne et auprès des communes.

TOTAL : 114 animations & Opérations de communications spécifiques

Opérations dédiées aux biodéchets et au compostage

- 3 distributions de compost.
- 14 ventes de composteurs.
- 8 opérations de porte à porte dédiées à la promotion du compostage ayant ciblées 729 foyers.
- 334 composteurs individuels vendus (+43% /2022).
- +9 sites de compostage partagé déployés (21 au total sur le territoire des Aspres).
- 4 cantines scolaires sensibilisées et équipées de composteurs collectifs.
- 11,5 Tonnes de biodéchets collectées sur les cantines scolaires de Thuir (soit +21 Tonnes collectées depuis le début de cette expérimentation en février 2022).
- Préparation d'une plateforme biodéchets sur le Centre Technique Communautaire afin d'accueillir les biodéchets collectés sur les cantines scolaires de Thuir.

A.) Des leviers d'actions pour réduire nos déchets

• Le compostage individuel : un levier majeur

Le compostage permet de réduire à la source la fraction fermentescible des Ordures Ménagères (soit environ 40 kilos par an et par habitant), tout en permettant au particulier de produire chez lui, son propre compost, à moindre coût.

La pratique du compostage est désormais au cœur des stratégies de prévention. En effet le tri à la source des biodéchets deviendra obligatoire pour tous, **au 01 janvier 2024**.

• Une implication forte et engagée autour d'une stratégie commune

En 2012, la Communauté de Communes des Aspres a décidé de mettre en place une démarche collective pour assurer le déploiement des composteurs individuels en prenant en charge une partie importante de leur coût initial.

En termes de mode opératoire, chaque commune dispose ainsi d'un stock de composteurs délivrés par la Communauté des Aspres, qu'elle propose à ses administrés sous réserve d'un règlement de 5€ par équipement.

• Les enjeux économiques du compostage :

La pratique du compostage partagé ou individuel permet la réalisation d'économies de traitement. En effet chaque kilo de déchets organiques composté représente une économie financière sur la collecte et sur le traitement.

A ce jour 2 681 composteurs individuels ont été déployés sur notre territoire (soit potentiellement près de 2 681 foyers équipés). Sachant qu'il y a en moyenne 2.2 personnes par foyer dans les Pyrénées Orientales et que chaque habitant produit en moyenne 40 kg de déchets organiques par an, cela représente :

- $2\,681 \times 2,2 \times 40 = 236$ tonnes
- $236 \text{ tonnes} \times 100,20 \text{ € (Tarification par flux 2023 : coût OM)} = \mathbf{23\,647 \text{ € d'économie par an}}$

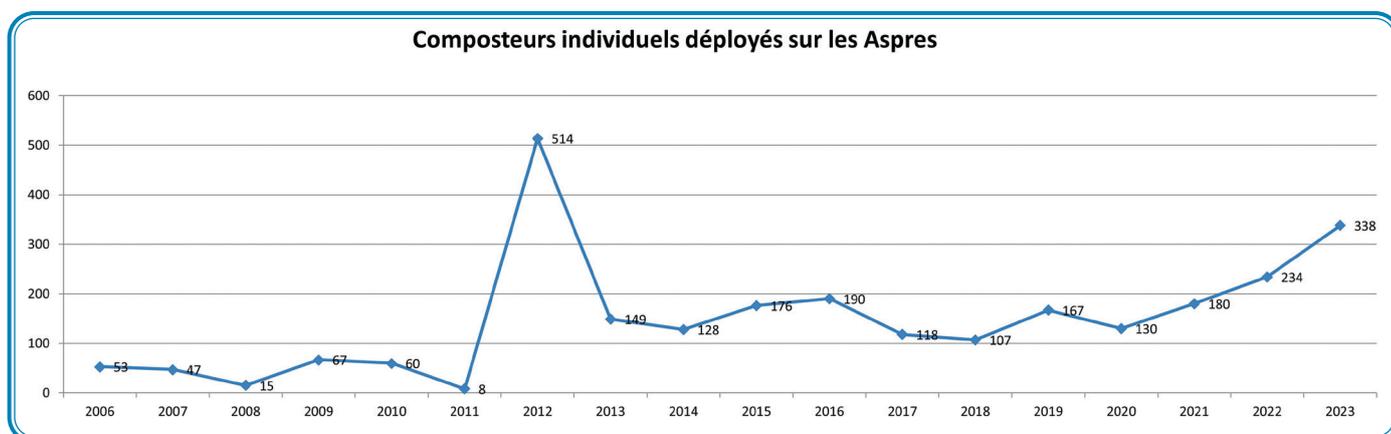
En 2023, 334 composteurs individuels ont été délivrés sur le territoire des Aspres. Soit une augmentation de 43% par rapport à 2022.

Ce ratio particulièrement positif est lié au déploiement de nouvelles stratégies de vente menées par le service prévention déchets de la CC Aspres.

Ainsi des ventes de composteurs sont réalisées en déchèterie et sur des communes du territoire lors d'animations et de manifestations.

• Les composteurs sur notre territoire :

En 2012 le lancement de notre stratégie commune autour des composteurs individuels a permis de doper l'acquisition de ces équipements.



Ainsi cela porte à **2681** le nombre de composteurs individuels déployés au 31 décembre 2023 sur les Aspres.

COMPOSTEURS INSTALLÉS SUR LES COMMUNES DES ASPRES				
N°	COMMUNE	ADRESSE / LOCALISATION	TYPE DE PLATEFORME	OBSERVATIONS
1	BANYULS DELS ASPRES	PARKING DE L'ÉCOLE	COMPOSTEURS PARTAGÉS	
2	BANYULS DELS ASPRES	EGLISE	COMPOSTEURS PARTAGÉS	
3	BROUILLA	CIMETIÈRE	COMPOSTEURS PARTAGÉS	NOUVELLE INSTALLATION 2023
4	BROUILLA	MAIRIE	COMPOSTEURS PARTAGÉS	NOUVELLE INSTALLATION 2023
5	FOURQUES	PARKING CENTRE-VILLE	COMPOSTEURS PARTAGÉS	
6	FOURQUES	PARC DU LOTISSEMENT LE RÉART	COMPOSTEURS PARTAGÉS	
7	FOURQUES	SECTEUR ÉCOLE	COMPOSTEURS PARTAGÉS	NOUVELLE INSTALLATION 2023
8	LLAURO	LE BELVÉDÈRE RUE DES ACACIAS	COMPOSTEURS PARTAGÉS	
9	LLAURO	RUE DES MIMOSAS	COMPOSTEURS PARTAGÉS	
10	MONTAURIOL	HAMEAU LES HOSTALETS	COMPOSTEURS PARTAGÉS	
11	STE COLOMBE	PARKING CENTRE VILLAGE	COMPOSTEURS PARTAGÉS	
12	TERRATS	MAIRIE	COMPOSTEURS PARTAGÉS	NOUVELLE INSTALLATION 2023
13	TERRATS	RUE DU COLOMBIER	COMPOSTEURS PARTAGÉS	NOUVELLE INSTALLATION 2023
14	TRESSERRE	AVENUE DE NIDOLÈRES	COMPOSTEURS PARTAGÉS	NOUVELLE INSTALLATION 2023
15	TROUILLAS	LOTISSEMENT LES ASPRES	COMPOSTEURS PARTAGÉS	NOUVELLE INSTALLATION 2023
16	TROUILLAS	LES HAUTS-PLATEAUX	COMPOSTEURS PARTAGÉS	
17	TROUILLAS	CIMETIÈRE	COMPOSTEURS PARTAGÉS	
18	TROUILLAS	QUARTIER LE TONKIN	COMPOSTEURS PARTAGÉS	
19	VILLEMOLAQUE	LOTISSEMENT LAS HORTES	COMPOSTEURS PARTAGÉS	
20	VILLEMOLAQUE	BARDAGIS	COMPOSTEURS PARTAGÉS	NOUVELLE INSTALLATION 2023
21	VILLEMOLAQUE	LES ALBÈRES	COMPOSTEURS PARTAGÉS	NOUVELLE INSTALLATION 2023

COMPOSTEURS INSTALLÉS SUR LES CANTINES SCOLAIRES				
N°	COMMUNE	ADRESSE / LOCALISATION	TYPE DE PLATEFORME	OBSERVATIONS
1	BANYULS DELS ASPRES	ÉCOLE	COMPOSTEURS AUTONOMES EN ÉTABLISSEMENT	NOUVELLE INSTALLATION 2023
2	BROUILLA	ÉCOLE	COMPOSTEURS AUTONOME EN ÉTABLISSEMENT	NOUVELLE INSTALLATION 2023
3	TERRATS	ÉCOLE	COMPOSTEURS AUTONOMES EN ÉTABLISSEMENT	NOUVELLE INSTALLATION 2023
4	TROUILLAS	ÉCOLE	COMPOSTEURS AUTONOMES EN ÉTABLISSEMENT	NOUVELLE INSTALLATION 2023

COMPOSTEURS DIVERS				
N°	COMMUNE	ADRESSE / LOCALISATION	TYPE DE PLATEFORME	
1	LLAURO	CAMPING AL COMU	COMPOSTEURS AUTONOMES EN ÉTABLISSEMENT	
2	THUIR	COLLÈGE MORETO	COMPOSTEURS AUTONOMES EN ÉTABLISSEMENT	
3	ST JEAN LASSEILLE	ECOLE PRIMAIRE	COMPOSTEURS PÉDAGOGIQUES	
4	THUIR	ECOLE JULES FERRY	COMPOSTEURS PÉDAGOGIQUES	
5	THUIR	ALSH MATERNEL	COMPOSTEURS PÉDAGOGIQUES	
6	THUIR	EHPAD	COMPOSTEURS PÉDAGOGIQUES	

• Bilan biodéchets 2023 :

- +9 sites de compostage partagé déployés (21 au total sur le territoire des Aspres)
- 4 cantines scolaires sensibilisées et équipées de composteurs collectifs
- 11,5 Tonnes de biodéchets collectées sur les cantines scolaires de Thuir (soit +21 Tonnes collectées depuis le début de cette expérimentation en février 2022)

Photos de plusieurs plateformes de compostage partagé installées sur les Aspres



• Collecte & traitement test des biodéchets des cantines scolaires de Thuir

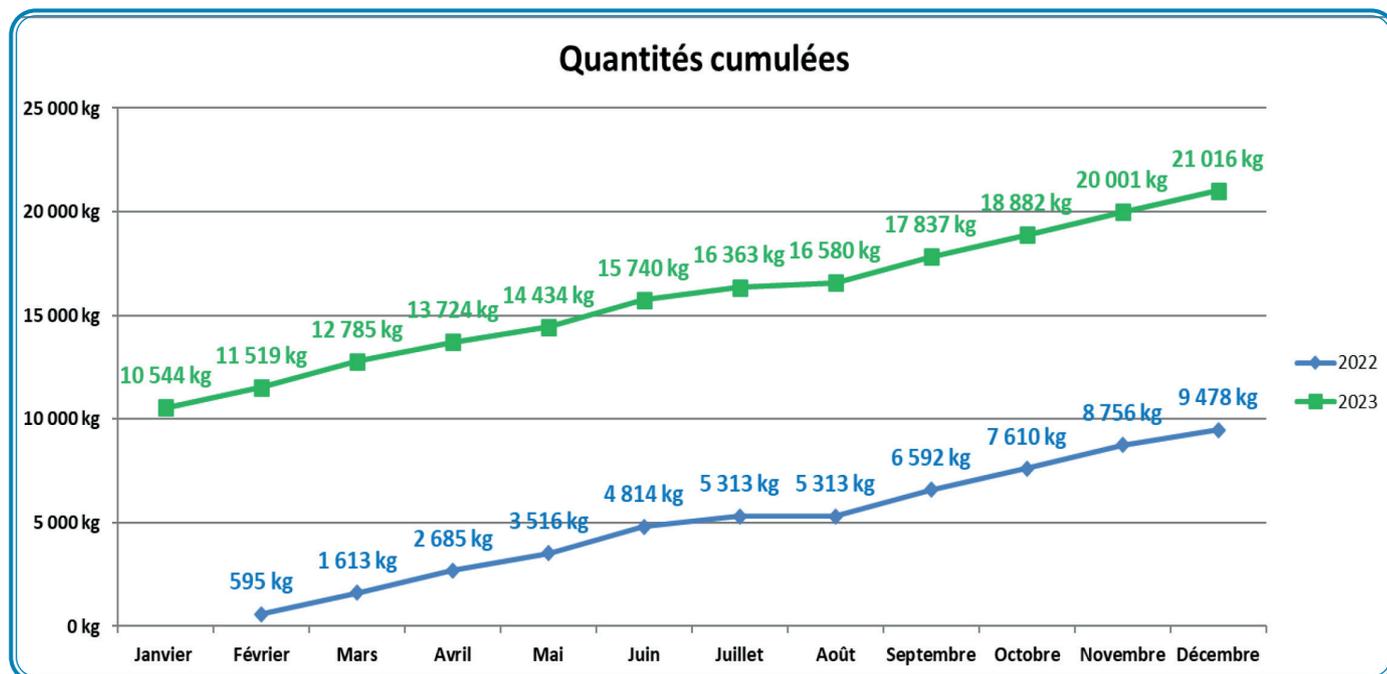
Depuis février 2022, la Communauté de Communes s'est lancée dans un test de collecte & traitement des biodéchets des cantines scolaires de Thuir en partenariat avec la société Compost66.

Ce test regroupe 4 écoles et permet de traiter les biodéchets générés par 500 repas/jour.

+21 Tonnes de biodéchets ont ainsi été détournées depuis le lancement de cette opération, soit près d'1 Tonne par mois.

Ces tonnages sont valorisés en compost afin de privilégier un retour à la terre de ce flux. Ces biodéchets ne sont donc plus incinérés au travers des Ordures Ménagères.

Ce test a pour objectif de se préparer à la réglementation imposant un tri à la source des biodéchets au 01/01/2024.

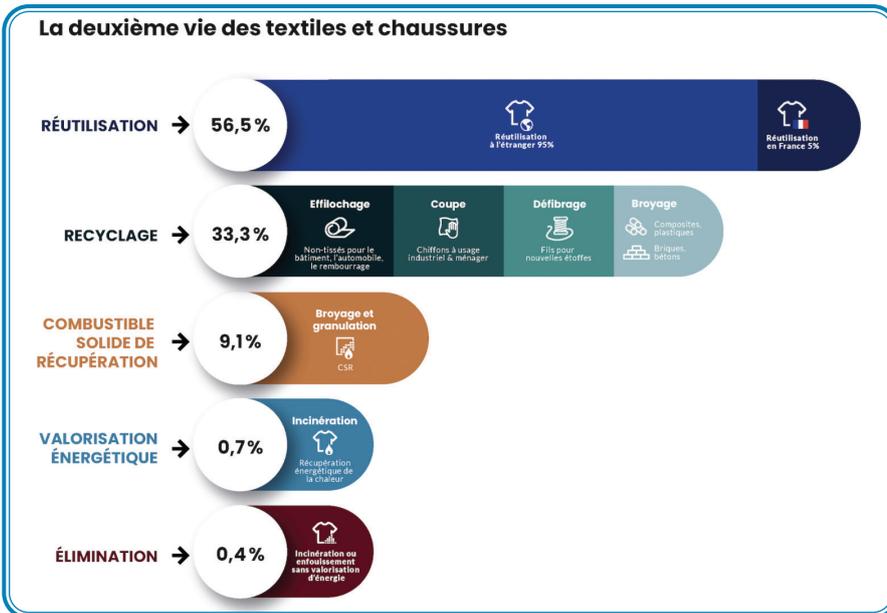


Réemploi et valorisation du textile : Les colonnes Textiles

Que deviennent les textiles avec le Relais :

97% des Textiles, Linges de maison et Chaussures sont valorisés

LE RELAIS



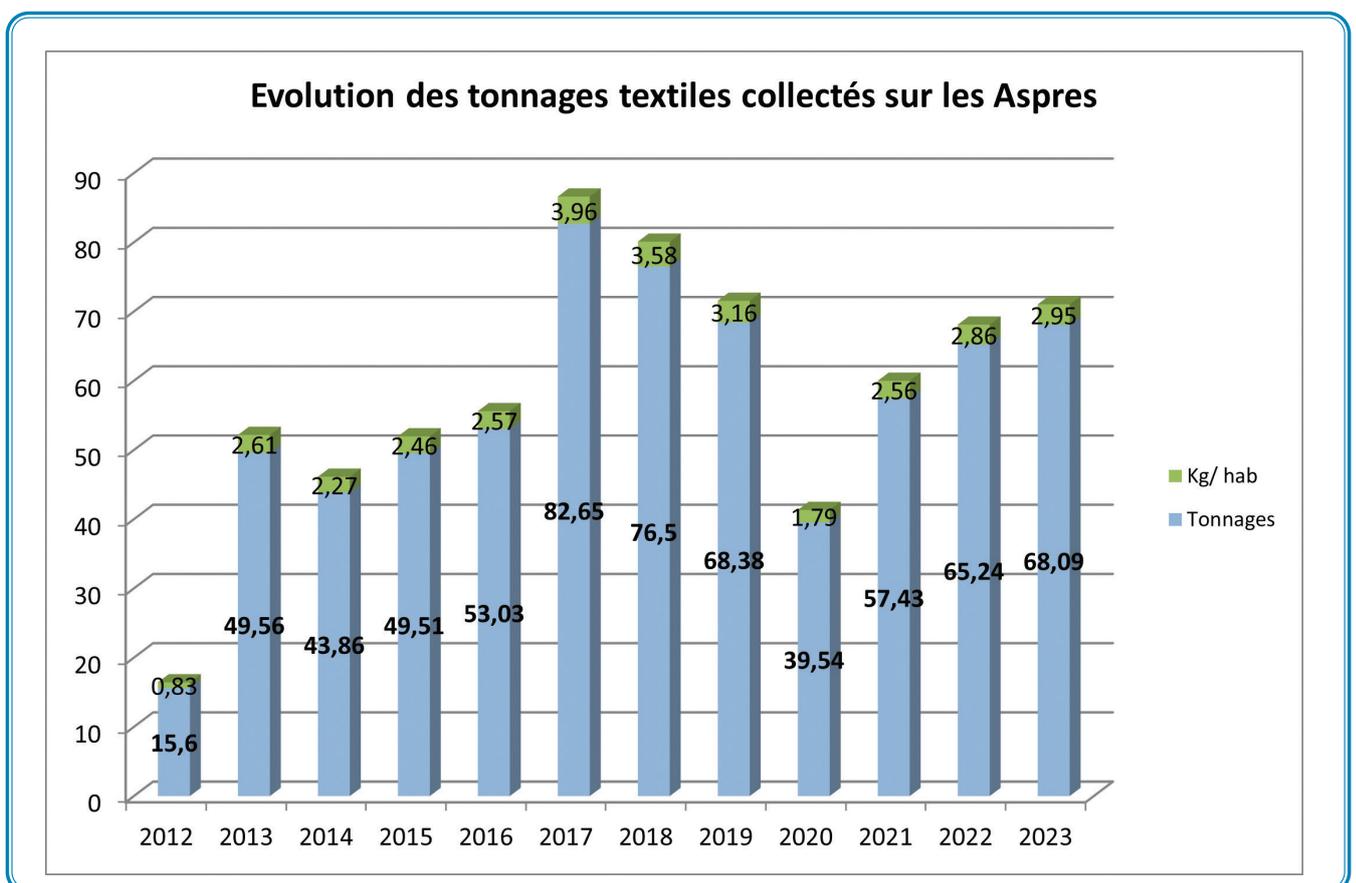
- 15 de nos Communes bénéficient de cette collecte spécifique au textile :

Banyuls dels Aspres; Brouilla; Camélas; Fourques; Llauro; Montauriol; Oms; Passa; St Jean-Lasseille; Terrats; Thuir; Tordères ; Tresserre; Trouillas; Villemolaque.

Les déchèteries de Thuir et Trouillas bénéficient également de leurs propres colonnes textiles.

Cette collecte vient compléter les dispositifs existants sur notre territoire, tels que l'action des associations.

- En 2023, 22 colonnes textiles sont en place sur les Aspres



L'Eco-exemplarité :

- La Communauté de Communes des Aspres engagée dans une démarche d'éco-exemplarité :

Notre collectivité s'est engagée dans cette démarche afin de développer les bonnes pratiques au sein des administrations du territoire, tout en démontrant l'implication des collectivités locales dans l'adoption de pratiques écoresponsables.

Ainsi des actions ont été déployées au sein des services de la CC Aspres : amélioration du tri sélectif, collecte des piles usagées, paramétrage des imprimantes en impression Recto/Verso et Noir & Blanc, configuration de signatures écologiques pour les mails envoyés, mise en place de stickers sur les interrupteurs de lumière et sur les points d'eau (stickers devant permettre une prise de conscience de chacun sur les dépenses d'eau et d'énergie).

- Vers une extension de l'éco-exemplarité sur le territoire des Aspres :

Dans le cadre du Programme Local de Prévention des déchets, l'éco-exemplarité devra être étendue à l'ensemble des communes membres de la Communauté.

Cet engagement se traduira par des actions simples et concrètes au sein de nos administrations.



LES DÉCHÈTERIES



La Communauté de Communes des Aspres dispose de 2 déchèteries sur son territoire :
- THUIR - TROUILLAS

1) PRINCIPES

• Qu'est-ce qu'une déchèterie ?

C'est un espace surveillé, encadré par des agents spécialisés et aménagé autour d'un quai de déchargement avec des bennes et des conteneurs spécifiques permettant de trier les déchets.

Les particuliers peuvent y déposer gratuitement leurs déchets occasionnels : ceux qui ne peuvent pas être collectés avec les Ordures Ménagères ou les Emballages Ménagers Recyclables en raison de leurs poids, leurs volumes ou leurs natures.

Objectifs

- Réduction des dépôts sauvages.
- Un service public de proximité gratuit (pour les particuliers).
- Un exutoire possible pour les professionnels du territoire (apports payants).
- Une contribution à la protection de l'environnement.
- Une lutte contre le gaspillage avec valorisation et recyclage des matières.

Conditions d'accès

- Accès limité aux véhicules de tourisme et à tout véhicule de largeur carrossable inférieure à 2,25 mètres et de PTAC limité à 3,5 tonnes.
- Ne sont admis que les habitants des 19 communes sur présentation d'un badge d'accès.
- Les personnes possédant un jardin ou terrain non bâti sur le territoire ne pourront se voir délivrer un badge d'accès (ils ne participent pas au financement du service au travers du paiement de la TEOM).
- Les professionnels sont admis mais soumis à une tarification.

2) LES DÉCHETS ACCEPTÉS EN DÉCHÈTERIE

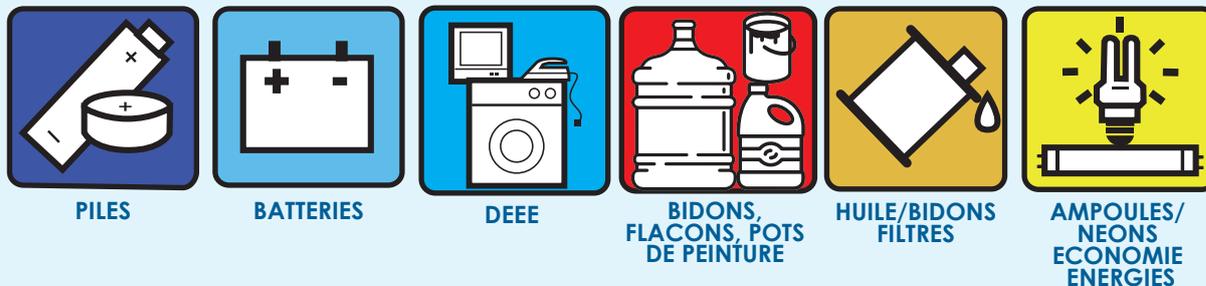
• Ces déchets se répartissent en deux catégories :

• Les déchets non Dangereux



• Les déchets Dangereux (dds)

Diluants, solvants, acides, produits phytosanitaires, produits pâteux, pots de peintures, aérosols non vides, lampes/Néons, piles, batteries, huiles de friture, huiles de vidange, filtres à huiles de vidange et bidons usagés, cartouches d'encre, téléphones portables.



En l'absence de filières adaptées, certains flux ne sont pas acceptés : bouteilles de gaz, extincteurs, pneus, déchets amiantés.



3) LES HORAIRES D'OUVERTURE

Horaires d'ouverture

Toute l'année du Lundi au Samedi :
de 8h30 à 12h00 & de 14h00 à 17h30

Fermeture les dimanches et jours fériés.

4) LES MOYENS DE LA COLLECTE ET DE LA RÉCEPTION DES DÉCHETS

• Les déchèteries disposent de :

- 1 à 2 agents en réception sur les quais par déchèterie
- Effectif global de 5 – 6 agents
- 1 tractopelle pour le compactage des caissons de THUIR

5) LA GESTION DE L'ÉVACUATION DES DÉCHETS

L'évacuation des déchets à partir de nos deux déchèteries est confiée à des prestataires spécialisés dont certains assurent aussi le traitement et/ou la valorisation.

a) L'enlèvement des déchets

Produits acceptés en Déchèteries	Repreneurs / Transporteurs
Tout venant /Bois Déchets verts / Gravats	OURRY-VAILLS
Fer / Carton	OURRY-VAILLS / LINARES
Déchets Diffus Spécifiques (DDS : produits pâteux, acides, huiles...)	TRIADIS
Piles	COREPILE
Lampes et néons à économie d'énergie	ECOSYSTEM
DEEE	ÉCOLOGIC
Textiles	LE RELAIS
Meubles / Mobilier	ÉCOMAISON

b) Coûts de traitement pour la collectivité

Type de déchets	Traitement	Coûts de traitement 2023 pour la collectivité
Tout venant	Centre d'incinération (Calce) et Installation de Stockage des Déchets non Dangereux (ISDND à Espira de l'agly)	166€/tonne
Bois	Société TUBERT (Elne)	75€/tonne
Déchets verts	Plate-forme de broyage du Sydetom 66 (Thuir)	Pris en charge par le Sydetom66
Gravats	Carrière CMSE (Sainte Colombe)	10,13€/Tonne
Fer / cartons	Société Linares (Saint Feliu d'Avall)	Reprise ou facturation suivant l'évolution des cours du marché
Déchets Diffus Spécifiques (DDS : produits pâteux, acides, huiles...)	TRIADIS	Coût variable selon le type de produits traités et leurs affectations ou non dans la catégorie Eco-DDS

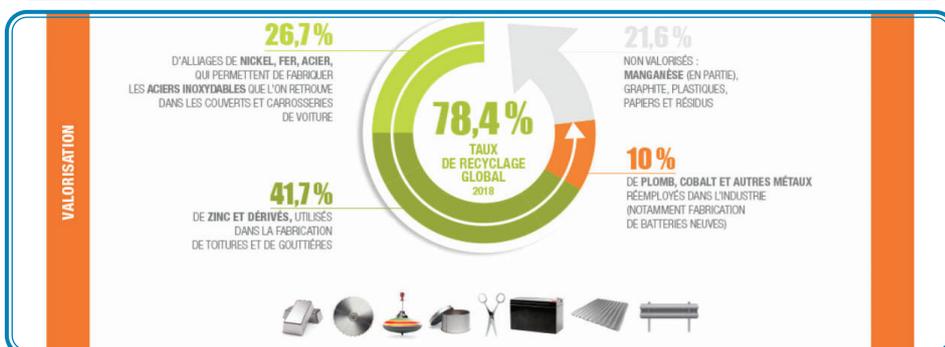
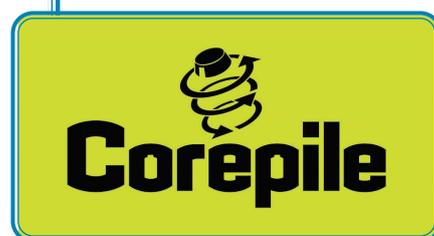
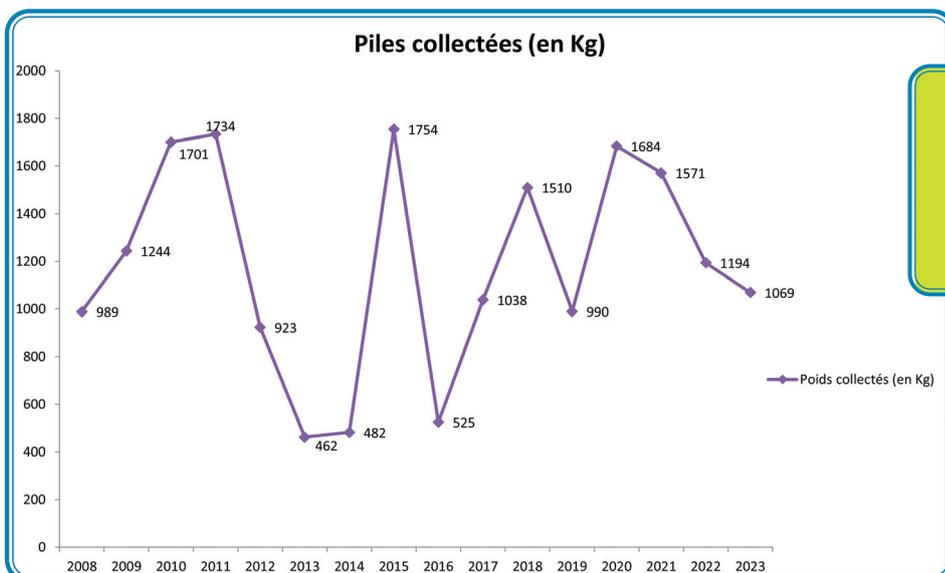
Déchets spéciaux pris en charge gratuitement :	
Piles	COREPILE
Lampes et néons à économie d'énergie	ECOSYSTEM
Cartouches d'imprimantes	IDA66 et la ligue contre le cancer
Verre	Société VIAL
DEEE	ECOLOGIC Soutiens financiers versés à la collectivité via le Sydetom66
Textiles	LE RELAIS
Mobilier / Meubles	ECOMAISON Soutiens financiers versés à la collectivité via le Sydetom66

c) Une gestion plus approfondie de déchets spécifiques

1.) Les piles

Afin d'apporter des solutions de proximité pour la collecte des piles, de nombreux « bacs collecteurs » ont été déployés au sein de plusieurs structures communales (Mairies) et intercommunales (Siège de la CC Aspres, centre technique, ALSH, Crèche, office de tourisme). Ces solutions viennent donc s'ajouter aux points de collecte déchèteries.

Ces solutions facilitent ainsi le captage et l'élimination de ces déchets polluants. Certaines piles peuvent libérer les métaux qu'elles contiennent et polluer les écosystèmes à long terme. Le mercure d'une pile bouton usagée peut par exemple contaminer 400 L d'eau ou 1m³ de terre pendant 50 ans.



2) Les Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux

Depuis le 1^{er} Juin 2014, un dispositif, mis en place par l'éco-organisme DASTRI est opérationnel.

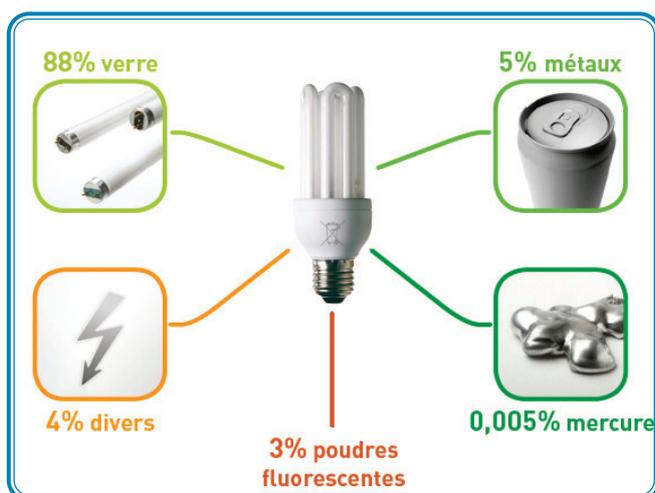
Les patients en Auto-Traitement peuvent désormais **recupérer gratuitement** dans toutes les pharmacies, sur présentation d'une ordonnance, des boîtes à aiguilles (boîtes jaunes à couvercle vert), accompagnées d'un mode d'emploi. Une fois pleines celles-ci doivent être ramenées dans les pharmacies «point de collecte», repérables grâce à l'affichette apposée sur leur devanture ou sur la carte de géolocalisation disponible sur le site internet www.dastri.fr



3.) Les ampoules et tubes «néons»

Les déchèteries de Thuir et de Trouillas sont des points de collecte pour les ampoules et tubes « néons » dites de nouvelles générations.

Une telle collecte permet de recycler à 93% les ampoules et tubes «néons» concernés. Le verre, le métal, et le mercure sont ainsi récupérés.



4.) Les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

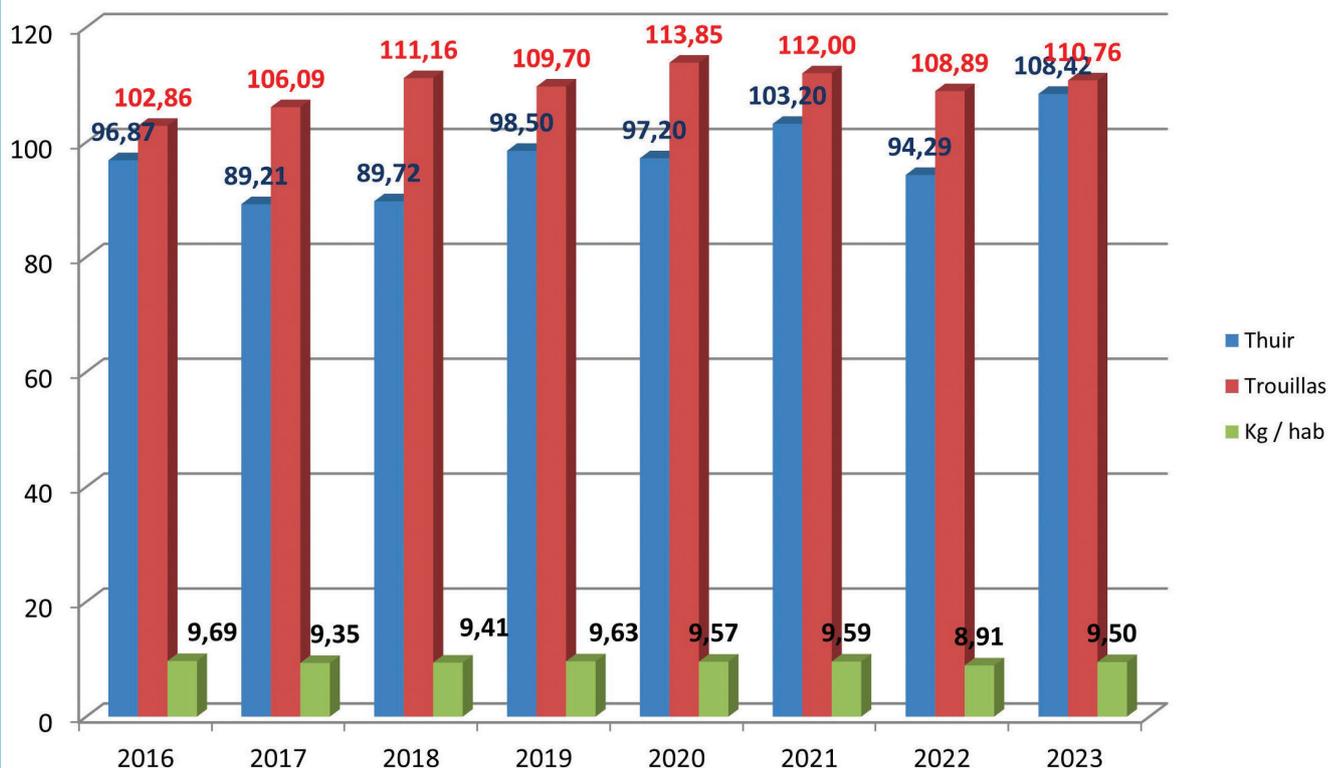
En France, la filière DEEE ménager est opérationnelle depuis le 15 novembre 2006.

Ainsi depuis 2006, les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) ne doivent plus être jetés à la poubelle. Tous les équipements fonctionnant avec une prise électrique, une pile ou un accumulateur (rechargeable) doivent être dépollués puis recyclés.

Afin d'accueillir et capter ces DEEE, 2 containers maritimes sont déployés sur chacune de nos déchèteries.



Evolution des tonnages DEEE collectés en déchèterie



• Bilan :

Entre 2016 et 2023 les tonnages DEEE collectés sur nos deux déchèteries ont évolué de +9,7 %.

Ce bilan est positif puisqu'il permet à la collectivité de percevoir des soutiens financiers (liés aux tonnages collectés) et d'économiser sur les coûts de traitement et transport.

5.) Les Déchets mobiliers / meubles : Ecomaison



• Au niveau national :

Les déchets d'ameublement bénéficient d'une collecte spécifique via Ecomaison. Cet éco-organisme, à but non lucratif, a pour objectif de répondre aux obligations réglementaires des entreprises concernées pour la collecte, le tri, le recyclage, la valorisation et le réemploi des meubles usagés.

Avant la création d'Ecomaison, 1 meuble sur 2 était enfoui. A ce jour plus de 90% de ces déchets d'ameublement sont valorisés/ recyclés (en de nouveaux produits ou transformés en source d'énergie).

Perspectives futures : viser le ZERO enfouissement.

• Au niveau départemental :

Le Sydetom66 a conventionné à l'échelle départementale avec Ecomaison, et gère ainsi l'aspect contractuel et opérationnel de cette collecte.

• Au niveau de la CC Aspres :

Une benne mobilier a été déployée sur la déchèterie de Trouillas, le 1er Octobre 2015. Grâce à des travaux d'aménagement, une benne mobilier a pu être implantée sur la déchèterie de Thuir le 1er septembre 2020.

D'importants tonnages sont ainsi captés sur les sites de Thuir et Trouillas.

Autant de tonnages synonymes d'économies de traitement et de transport pour la CC Aspres.

• Des économies pour la collectivité :

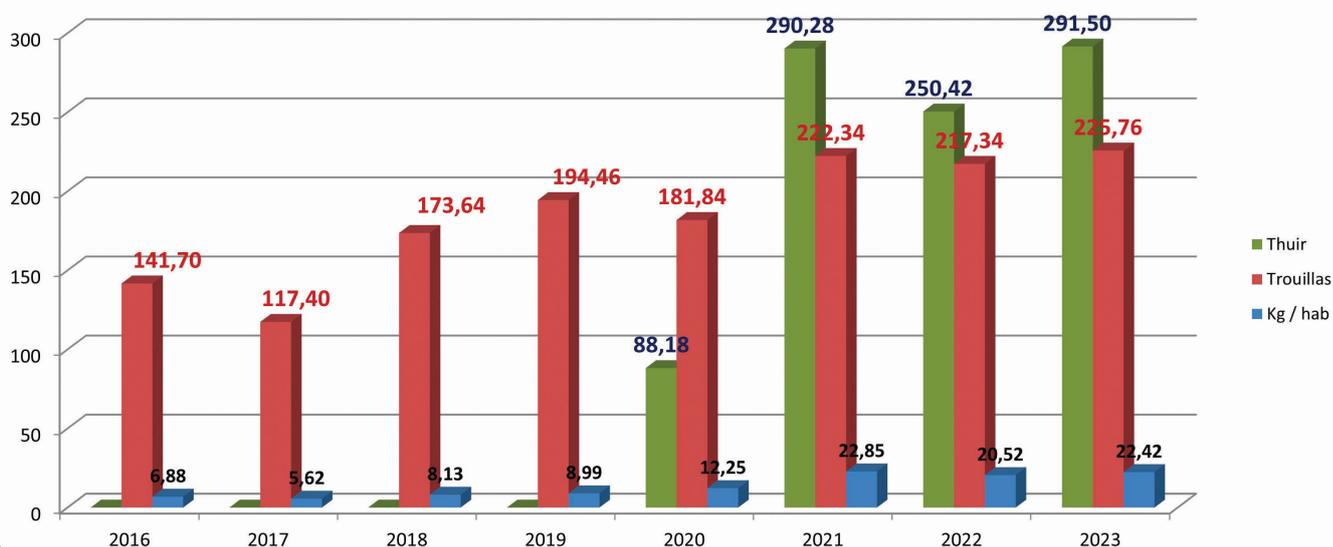
La mise en place de cette filière en déchèterie permet :



- de détourner : 50% des flux d'une benne Bois (coût de traitement de 75 € / tonne en 2023)
- de détourner : 11% d'une benne Tout venant (coût de traitement 166 €/ tonne en 2023)
- de bénéficier d'enlèvements gratuits pour ces bennes mobilier.
- des économies de transport et de traitement sont ainsi réalisées chaque année par la collectivité

Ainsi des économies de transport et traitement sont réalisées chaque année par la collectivité.

Evolution des tonnages Mobilier collectés en déchèterie



• Bilan :

Le captage de ce flux a connu une forte évolution depuis 2016 : + 265 % en tonnage global. Évolution liée à une importante montée en puissance de ce flux et la mise en place d'une benne mobilier sur la déchèterie de Thuir.

Ces ratios très positifs sont synonymes d'économies importantes pour la collectivité (en traitement et transport) mais également de recettes via les soutiens financiers versés par l'Eco-organisme. Économies estimées en coût de traitement pour l'année 2022 et pour l'ensemble de nos déchèteries : **49 217 €**

6.) Les Déchets Diffus Spécifiques : Eco- DDS

En 2017, le Sydetom66 a adhéré à l'éco-organisme Eco DDS pour la collecte et le traitement des DDS* sur les déchèteries du département.

Nos agents se sont adaptés à cette filière et aux évolutions continues des périmètres de prise en charge (notamment au travers de formations spécifiques).

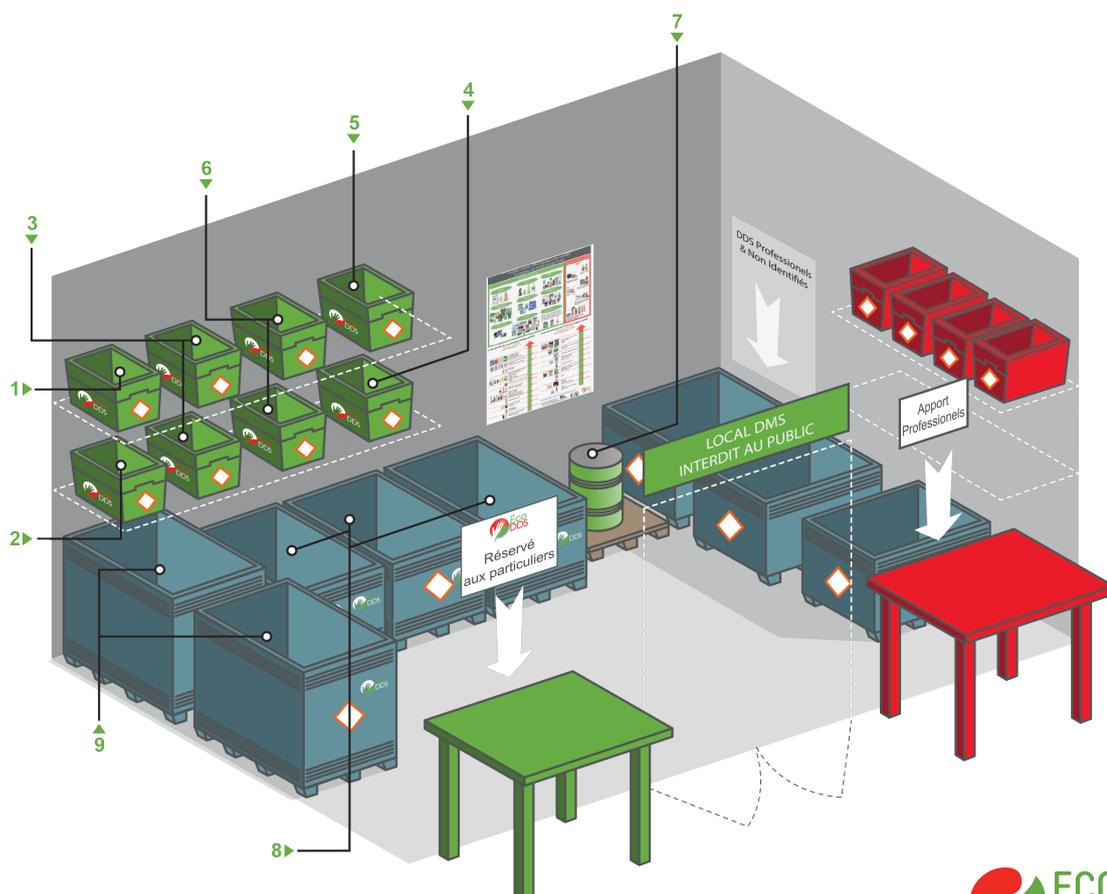


Ce nouveau process de tri permet à la collectivité de bénéficier de collectes et traitements gratuits, pour une grande partie de ces DDS.

DDS* = déchets diffus spécifiques ou autrement dit déchets dangereux de type produits pâteux, phytosanitaires, aérosols, solvants...

Le stockage des DDS en déchetterie

Les affiches ci-dessous vous sont envoyées sous forme plastifiée dès votre adhésion pour mettre au-dessus des bacs EcoDDS correspondants.



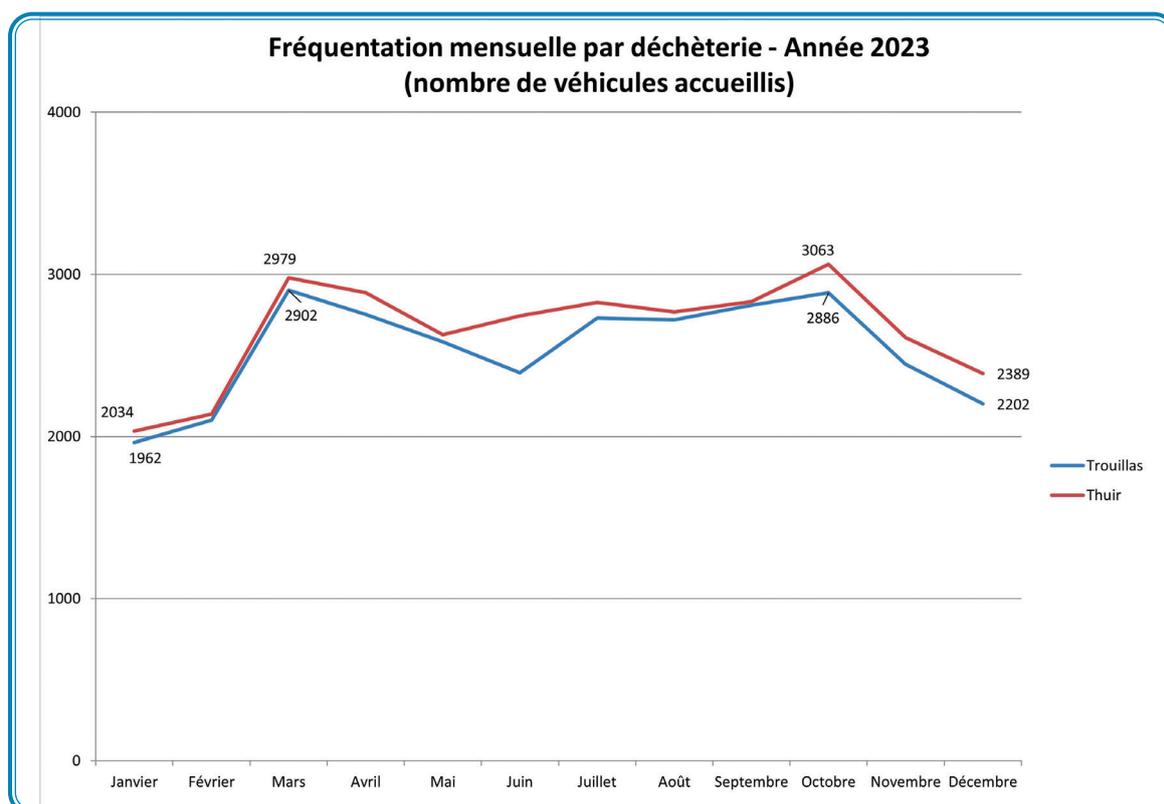
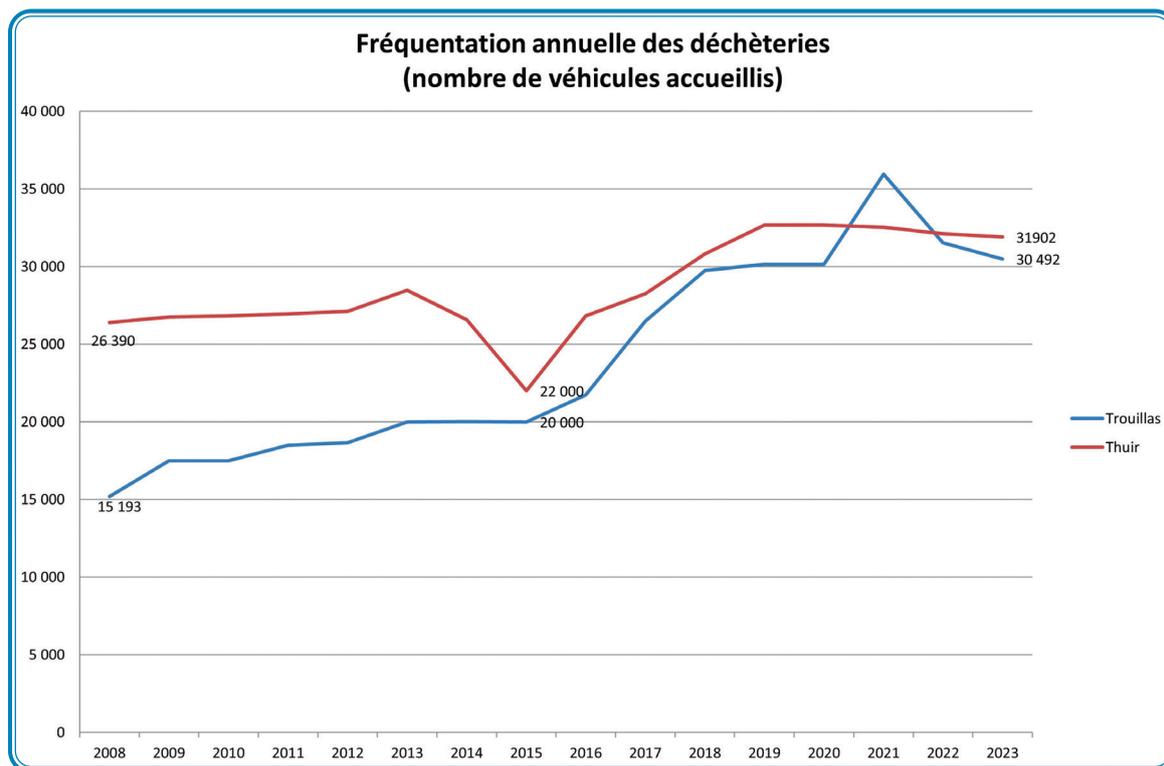
6) LES APPORTS ET ENLÈVEMENTS EN DÉCHÈTERIE

a) La fréquentation des déchèteries

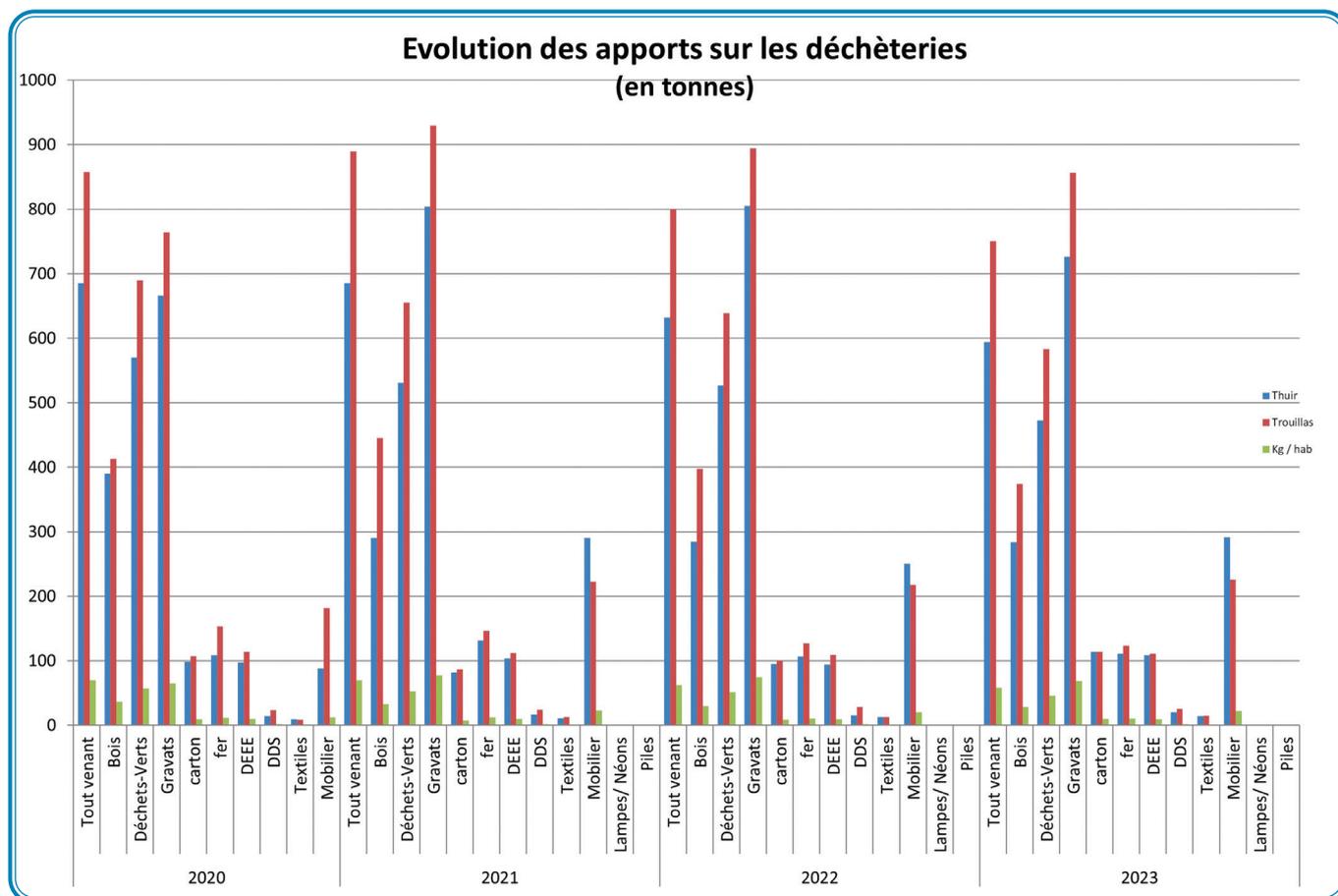
Le graphique qui suit présente les fréquentations des deux déchèteries communautaires. L'arrivée de nouveaux administrés sur notre territoire et l'accroissement des populations sur nos communes augmentent le nombre de véhicules accueillis chaque année sur ces sites. Le départ de Ponteilla en 2013, puis la fin du conventionnement avec Llupia au 1er janvier 2015 ont également eu un impact sur la fréquentation de nos sites communautaires.

La barre des 60 000 véhicules accueillis/an en déchèterie est atteinte depuis 2018.

En l'espace de 15 ans, la fréquentation des déchèteries a ainsi connu une progression de +21% sur Thuir et +101% sur Trouillas.



b) Evolution des apports



Kg/ habitants											
Année	Tout venant	Bois	Déchets verts	Gravats	Carton	Fer	DEEE	DMS	Textiles	Mobilier	Total
2020	69,98	36,42	57,13	64,85	9,32	11,86	9,57	1,71	0,80	12,25	273,89
2021	70,20	32,78	52,85	77,28	7,50	12,37	9,59	1,81	1,06	22,85	288,29
2022	62,80	29,91	51,10	74,54	8,54	10,24	8,91	1,92	1,13	20,52	269,61
2023	58,26	28,51	45,73	68,59	9,88	10,17	9,50	1,98	1,25	22,42	256,29
Evolution en % 2020-2023	-16,7	-21,7	-19,9	5,8	5,9	-14,3	-0,8	16,1	57,3	83,0	-6,4

• Bila

	Evolutions 2022-2023 (en %)	
	Tonnages entrants	kg/an/hab.
Tout venant	-6,08	-7,22
Bois	-3,53	-4,70
Déchets-Verts	-9,40	-10,50
Gravats	-6,84	-7,97
carton	17,12	15,70
fer	0,46	-0,76
DEEE	7,87	6,57
DDS	4,88	3,60
Textiles	11,76	10,40
Mobilier	10,58	9,24

Au travers du tableau ci-dessus nous pouvons constater une diminution de nombreux tonnages entrants en Déchèterie.

Points positifs liés à ces évolutions :

- Diminution et maîtrise des tonnages entrants & des ratios kg/hab pour les flux dont les coûts de traitement sont les plus importants : Tout Venant et Bois.
- Augmentation du flux DDS : il s'agit des déchets dangereux tels que les acides, bases, peintures, huiles minérales, phytosanitaires...etc...

Ces déchets sont ainsi de plus en plus captés sur nos sites et bénéficient de ce fait d'un traitement adapté. Ce point est donc positif en termes de protection de l'environnement.

Constats pour les autres flux :

- Le flux carton continue sur une dynamique de croissance.

Ce constat est fortement lié à un mode de consommation mettant en avant les livraisons à domicile.

- Les flux DEEE/ Mobilier sont en augmentation.

Cette tendance permet ainsi de détourner toujours plus ces déchets des flux tout-venant et bois tout en apportant un traitement spécifique.

Perspectives :

Continuer sur ces tendances positives en 2024 afin de contenir les coûts de traitement du service Déchèterie.

Grâce à ces 2 déchèteries **5916 Tonnes de déchets** ont pu être récupérées en **2023**.

Pour rappel : 6148 Tonnes en 2022.

(Tonnages comprenant : Tout-venant, Bois, Déchets-verts, Gravats, Carton, fer, DEEE, DMS, Textiles, Mobilier, Lampes, piles)

Taux de valorisation 2023 : 77,3% (tonnages valorisés / total tonnages entrants).

Taux de valorisation 2022 : 76,7%

Taux de valorisation 2021 : 75,7%

Taux de valorisation 2020 : 74,5%

INDICATEURS FINANCIERS

LES COÛTS DU SERVICE PUBLIC : COLLECTE - DÉCHÈTERIES

• L'INVESTISSEMENT :

Nature des Investissements 2023	Montant en TTC	Recettes ENCAISSEES
Acquisition véhicule technique	17 841,76	-
Achat de bacs Collecte	60 849,72	-
Achat Colonnes à verre	16 440,00	-
Intervention conteneurs enterrés	-	-
Composteurs collectifs	9 464,01	-
Remboursement emprunt(annuité)	68 056,48	14 464,00
Sécurisation Déchèteries	26 605,80	-
Equipements déchett. (pont, forage)	4 092,06	-
Achats terrain déchett.trouillas	4 556,00	-
Travaux CTC travée+bureaux	106 376,68	-
FCTVA sur immobilisations	-	non affectable au service
TOTAL	320 402,48	14 464,00

• LE FONCTIONNEMENT :

DÉPENSES	
Libellés	Montants réalisés
Collecte des OM +Coût Déchèteries (dépenses incluant l'entretien des bennes, les coûts du personnel, les assurances, le carburant.....)	1 623 167,67
Traitement au Sydetom	1 290 666,71
Enlèvement et traitement 2 Déchèteries	305 253,04
Amortissements	172 062,78
TOTAL	3 391 150,20
BP2023 : Virement Section Fonctionnement à Section Investissement	400 000,00
TOTAL + Virement	3 791 150,20

RECETTES	
Libellés	Montants réalisés
TEOM CommCom (Rôle Suppl et Rôle Compl inclus)	3 714 649,00
Redevance Spéciale	148 383,90
Récupération ferraille / cartons	21 886,94
Vente composteurs	3 005,00
Redevance apports professionnels déch.	25 920,45
Atténuation de charges : maladie personnel Rbsmt formations / Contrat	74 285,64
Subventions éco-organismes (DEEE + MOBILIER + CITEO) + Région PLPD	46 257,30
Subv.Région PLPD	-
Produits exceptionnels (rbsmt assurance)	2 169,65
Remboursement SYDETOM performance tri	74 951,00
FCTVA sur dépenses d'entretien	Non affectable au service
TOTAL	4 111 508,88

• Détail des dépenses de fonctionnement par chapitre

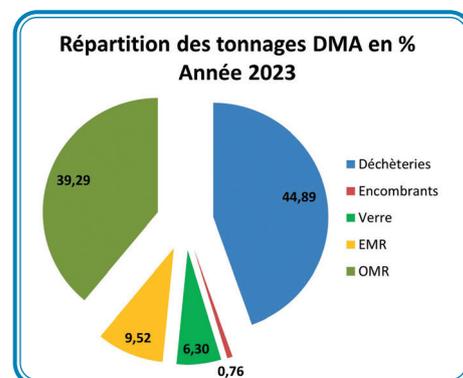
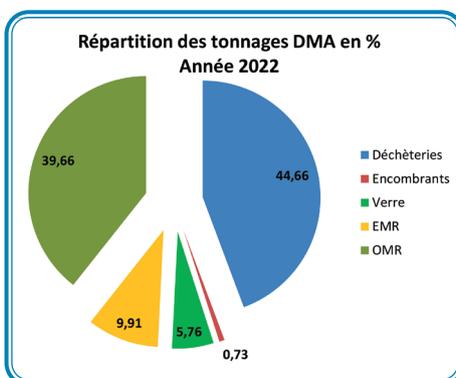
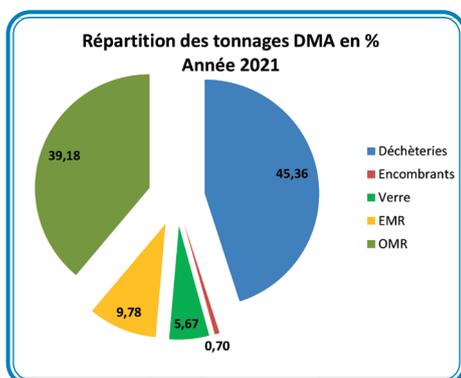
• LES RATIOS :

Données tonnages	2021			2022			2023			Evolution N/N-1
	Tonnages	Répartition des tonnages DMA en %	Ratio Kg/hab (pop INSEE)	Tonnages	Répartition des tonnages DMA en %	Ratio Kg/hab (pop INSEE)	Tonnages	Répartition des tonnages DMA en %	Ratio Kg/hab (pop INSEE)	
DMA (OMA + encombrants + déchèteries)	14260,01		635,70	13764,86		603,85	13179,55		571,16	-5,41
Déchèteries	6469	45,36	288,38	6148	44,66	269,71	5916	44,89	256,38	-4,94
Encombrants	100	0,70	4,46	100	0,73	4,39	100	0,76	4,33	
OMA (verre + EMR + OMR)	7791,01	54,64	347,32	7616,86	55,34	334,15	7263,55	55,11	314,78	-5,8
Verre	808,82	5,67	36,06	793,29	5,76	34,80	830,92	6,30	36,01	3,47
EMR	1394,84	9,78	62,18	1364,05	9,91	59,84	1254,57	9,52	54,37	-9,14
OMR	5587,35	39,18	249,08	5459,52	39,66	239,51	5178,06	39,29	224,4	-6,31



Objectifs du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets Occitanie (PRPGD)
 DMA produits entre 2010 et 2025 : -13% soit 555 Kg/hab/an à atteindre
 DMA produits entre 2010 et 2031 : -16% soit 532 Kg/hab/an à atteindre

Données coûts	2021	2022	2023
Population desservie (DGF)	22 978	23 343	23 706
Dépenses de fonctionnement	3 029 582,47€	3 350 890,12€	3 391 150,20
Coût du service public de ramassage et élimination des déchets par tonne (DMA)	212,45€	243,44€	257,30€
Coût du service public de ramassage et élimination des déchets par habitant (pop DGF)	131,85€	143,55€	143,05€



• Bilan :

Par délibération en date du 31 Mars 2003, le Conseil Communautaire a institué le dispositif de zonage pour service rendu et a délimité les zones en considérant que chaque territoire communal constituait à lui seul une zone ;

Les critères retenus permettant de prendre en compte les conditions de réalisation du service ainsi que son coût :

- durée du ramassage
- longueur de la tournée
- volume des bacs mis à disposition

	Coût du service (€ TTC) Fonctionnement	Recettes (€ TTC)			Coût supporté par le Budget général (€ TTC)
		TEOM	Récupération Ferrailles/cartons	Redevance Spéciale	
2005	1 977 509,01	1 894 790,77	8 143,20	-	74 575,04
2006	2 134 428,39	1 951 504,00	25 545,17	96 420,25	60 958,97
2007	2 204 876,00	2 098 989,00	24 814,28	94 991,21	13 918,49
2008	2 236 047,17	2 125 173,00	12 684,28	97 877,99	311,90
2009	2 378 685,35	2 252 958,00	10 370,50	91 938,08	23 418,77
2010	2 630 385,37 *	2 306 817,00	14 858,80	90 731,29	188 783,60
2011**	2 713 664,02*	2 574 244,00**	11 813,36	97 017,92	30 588,74
2012**	2 788 297,93*	2 666 518,00**	6 656,90	94 279,26	20 843,77
2013**	2 543 364,82*	2 529 157,00**	6 691,40	95 379,79	-
2014	2 659 433,20*	2 326 108,00	7 656,80	97 529,16	228 139,24***
2015	2 591 017,72*	2 669 946,00**	36 935,75	108 511,65	- 224 375,68****
2016	2 392 018,48*	2 556 558	23 172,78	138 717,99	- 326 430,29
2017	2 427 730,28	2 671 983	23 621,70	143 286,76	- 411 161,26
2018	2 541 421,55*	2 770 930	43 973,75*****	138 627,84	- 412 109,74
2019	2 782 329,10*	2 896 427	31 081,72*****	141 869,72	-287 049,34
2020	2 858 441,05*	2 999 558	5 068,95*****	141 248,10	- 287 434,00
2021	3 091 999,31*	3 280 358,00	43 237,37	152 410,67	- 384 006,73
2022	3 416 065,78	3 453 747,00	36 777,38	150 775,64	- 290 409,90
2023	3 459 206,68	3 714 649,00	21 886,94	148 383,90	- 425 713,16

* capital de la dette compris ** participation PMCA incluse *** Participation PMCA 2014 non incluse
**** Participation PMCA2014 incluse ***** Accès professionnels déchetterie incluse

A noter : les investissements attachés à la compétence ne sont pas comptabilisés, sauf le remboursement de capital d'emprunt à compter de 2010. La charge supportée par le budget général permet de financer les investissements (pour 2023: 252 346€ hors capital emprunt, et la mise en œuvre de la collecte robotisée étant reportée sur l'exercice 2024 et suivants).

• EN 2023

- Les performances de tri et taux de valorisation sont positifs. Les tendances observées sur les services collecte et déchèterie sont encourageantes. L'année 2023 indique une réduction de la production de déchets sur le territoire des Aspres : -5% de DMA par rapport à 2022
- La Communauté de Communes des Aspres continue à mettre en œuvre son Programme Local de Prévention Déchets Ménagers et Assimilés 2020-2025.
- La dynamique biodéchets est enclenchée et l'année 2023 marque une montée en puissance du déploiement des composteurs individuels, des plateformes de compostage partagé et des composteurs autonomes en établissement destinés aux cantines scolaires de notre territoire. Cette dynamique sur le flux biodéchets s'inscrit dans le cadre de la réglementation biodéchets qui entrera en vigueur le 01/01/2024.
- Le test « collecte/traitement » biodéchets sur les cantines scolaires IMF et école Maurette a permis de détourner 11,5 Tonnes de biodéchets en 2023. Cette pratique a donc permis de privilégier un retour à la terre (compost) des biodéchets plutôt que l'incinération.
- De nouvelles colonnes à verre ont été déployées et les colonnes HS continuent à être remplacées.
- Les déchèteries continuent à connaître des fréquentations importantes.
- Les tonnages de déchets accueillis en déchèterie restent importants. Les tendances sont toutefois positives avec des flux coûteux maîtrisés et en diminution.
- De nouveaux garde-corps (béton) continuent à être déployés sur les déchèteries : renouvellement d'équipements vieillissants et déploiement d'équipements facilitant le geste de tri.
- La Communauté De Communes des Aspres a lancé une étude d'implantation PAV sur son territoire.
Les restitutions de l'étude ont été faites durant le 1er semestre 2023.
- Un important travail d'amélioration des conditions de collecte a été entrepris et mis en œuvre avec la commune de Trouillas : retrait des bacs individuels dans le centre ancien et déploiement de points collectifs.
- L'équipe prévention de la CC Aspres a créé et mis en œuvre un nouveau guide du tri et des animations scolaires.

• EN 2024 IL CONVIENDRA DE :

- Définir et acter la stratégie de déploiement de la collecte robotisée sur le territoire des Aspres.
- Poursuivre les tendances positives en termes de performances de tri et taux de valorisation.
- Poursuivre les actions et objectifs du PLPDMA (Programme Local Prévention Déchets Ménagers et Assimilés).
- Accroître le déploiement des composteurs individuels, partagés et autonomes en établissement.
- Acquérir les équipements nécessaires à cette stratégie biodéchets.
- Continuer en régie la « collecte/traitement » biodéchets sur les cantines scolaires IMF et école Maurette à défaut d'une plateforme biodéchets Sydetom66 opérationnelle.
- Continuer à réaliser les aménagements nécessaires pour améliorer les conditions de travail des agents de collecte.
- Continuer l'important travail de déploiement de bacs collectifs sur les centres anciens étant identifiés comme des points noirs pour le service collecte.
- Continuer à améliorer le fonctionnement des Déchèteries communautaires afin de faciliter/ accroître le geste de tri, faire progresser notre taux de valorisation, remplacer les équipements vieillissants, s'adapter aux évolutions des flux et réglementations. Il est ainsi prévu la mise en place d'un 2^{ème} pont bascule sur la déchèterie de Trouillas durant le 1^{er} trimestre 2024.
- Préparer la reprise de la compétence traitement déchèteries par le Sydetom66, au 01/01/2024. La CC Aspres devra ainsi relancer son marché transport bas de quai pour les flux déchèteries.
- Réaliser des travaux d'aménagement sur le Centre Technique Communautaire afin d'accroître et améliorer les zones de stockage, de stationnement et de travail.

Le présent rapport a été présenté au Conseil Communautaire
du 02 JUILLET 2024 lequel en a pris acte.

